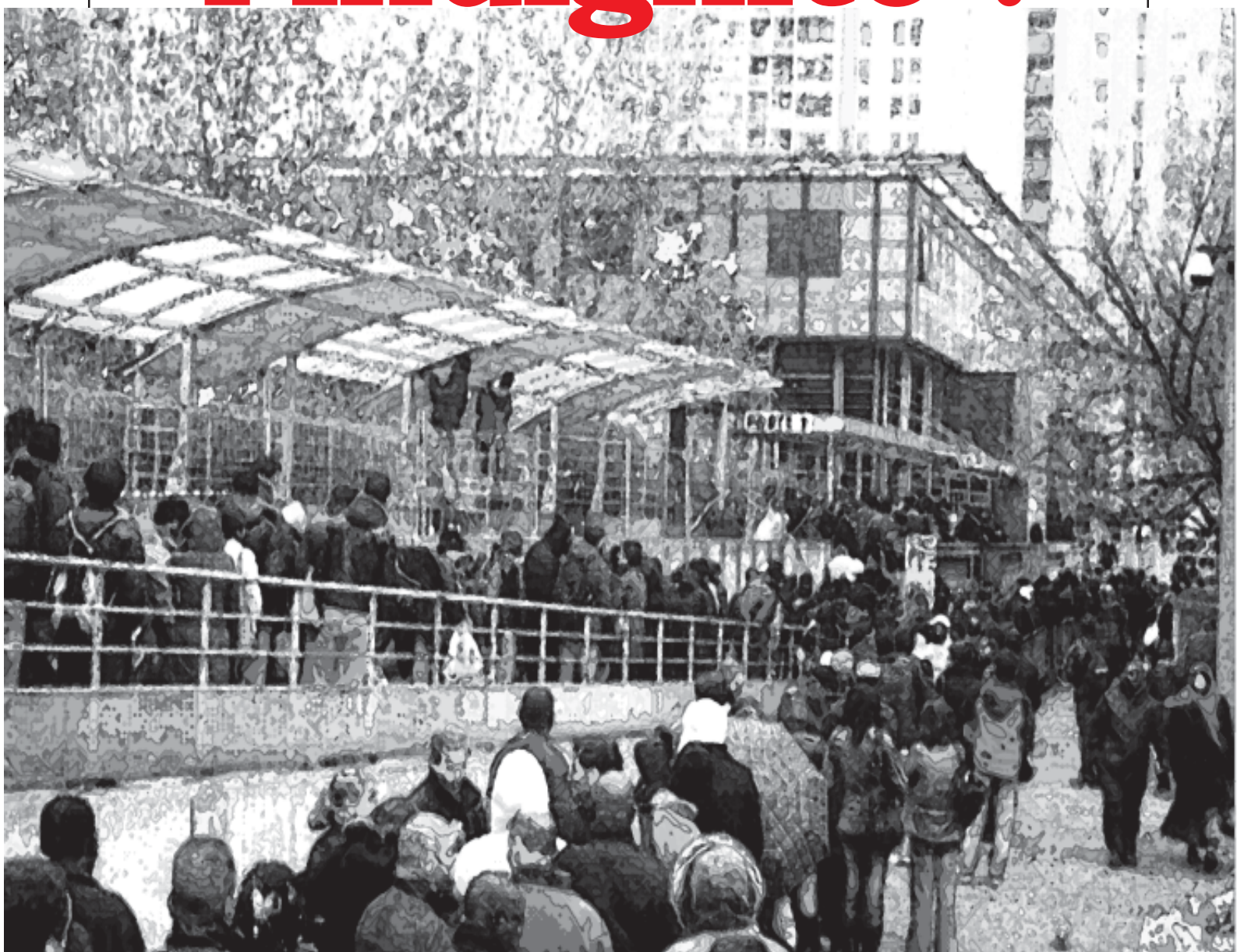


Etrangers : conditions d'accueil et traitement des dossiers à la préfecture de Bobigny : **l'indignité !**



**Livre noir réalisé par les associations investies
dans la défense des étrangers et la lutte contre les discriminations
dans le département de la Seine Saint-Denis :**

Amoureux au ban public - ASTI 93 - Aubervilliers sans la peur - CDSP Montreuil - Cimade IdF -
Collectif de SP de Livry-Gargan - Collectif Michelet Bondy - Coordination 93 de lutte pour les SP -
Comede - Dom'Asile - GISTI - Ensemble vivre et travailler - Ligue des Droits de l'Homme 93 - MRAP
93 - Plate-forme des Associations Franco-Haïtiennes - RESF 93 - RUSF Paris VIII - Secours Catholique

Sommaire :

le constat établi en commun par les associations :

- Les conditions d'accueil	p. 5
- Le traitement des dossiers	p. 7
Un constat partagé par les élus	p. 9
Claude Bartolone - Jacques Mahéas Patrick Braouezec - Daniel Goldberg	
Un constat partagé par les syndicats	p. 13
Enquête et prise de position de la CFDT	
1ère partie : Les conditions d'accueil	p. 15
Documents à l'appui : La campagne d'observation de RESF (nov. 2009)	p. 16
Documents à l'appui : Echos de la presse - Le Parisien	p. 19
Documents à l'appui : Echos de la presse - L'enquête du site «Article 11»	p. 20
Documents à l'appui : Compte rendu d'audience en préfecture	p. 22
Documents à l'appui : Témoignages	p. 24
Documents à l'appui : Le Canard Enchaîné à son tour	p. 26
2ème partie : Le traitement des dossiers	p. 27
Documents à l'appui : Déclaration de sans papiers en grève de la faim	p. 28
Documents à l'appui : Délais démesurés et non respect des procédures	p. 30
Documents à l'appui : Le droit à la vie familiale remis en cause	p. 32
Documents à l'appui : Conjointes de français : tracasseries et suspicions	p. 35
Documents à l'appui : Femmes victimes d'une double violence	p. 36
Documents à l'appui : Le traitement des demandeurs d'asile	p. 37
Documents à l'appui : Mineurs devenus majeurs, des réponses inadaptées	p. 38
Documents à l'appui : Etrangers malades, droits revus à la baisse	p. 39
Documents à l'appui : Des refus de séjour lourds de conséquences	p. 39
Documents à l'appui : Et les Haïtiens après le séisme ?	p. 41
Et maintenant ?	p. 42

Conditions d'accueil à la préfecture de Bobigny : une atteinte insupportable à la dignité et aux droits des personnes.

I. Le constat

- Des queues interminables en porte 1 et 2 (200 à 300 personnes en moyenne).
- Il faut passer la nuit dans des conditions lamentables, qu'il pleuve ou qu'il vente, pour espérer décrocher un ticket permettant d'entrer dans le service d'accueil.
- Pas d'accès prioritaire pour les personnes handicapées ou les femmes enceintes
- Information déficiente, voire inexistante.
- Filtrage des étrangers avant l'entrée avec « pré examen » de la demande. Certains étrangers sont refoulés pour des raisons arbitraires ou pour établir un quota en fonction du nombre de guichets ouverts.
- De nombreux étrangers repartent sans avoir pu entrer (pas la bonne file, pas les bons documents, exigence, abusive, du visa long séjour).
- Pour les chanceux, nouveau temps d'attente de plusieurs heures pour accéder à un guichet où certains se verront encore refuser un dossier qui devrait être accessible à tous.
- Au guichet, les dossiers sont annotés par les fonctionnaires qui orientent le traitement ultérieur.
- Les éléments de confort minimum sont négligés : toilettes mal entretenues, parfois fermées, pas de distributeurs de boissons, etc...

II. Les conséquences

1. Pour les étrangers :

- Traitement inhumain
- Des heures et des journées de travail perdues pour un dossier ou la délivrance éventuelle d'un titre
- Tensions inévitables
- Trafics de places ou de tickets
- Absence de confidentialité
- Refus d'accès et de dossiers injustifiés

2. Pour les personnels :

Des conditions de travail difficiles, qui engendrent

- Fatigue et énervement,
- Traitement expéditif des situations,
- Voire réactions xénophobes.

III. Les causes

- Une seule préfecture pour gérer l'essentiel des dossiers de deux arrondissements
- Insuffisance des moyens budgétaires et humains.
- Inadaptation des locaux.
- Procédures inadaptées.
- Multiplication des titres précaires, donc des déplacements en préfecture.

Le constat établi en commun par les associations

- Et sans doute une logique politique d'ensemble qui conduit à pénaliser une population étrangère dont on se méfie et qu'on juge trop nombreuse...

IV. Parmi les solutions possibles

- Une seconde sous-préfecture de plein exercice maintenant
- Des personnels plus nombreux et mieux formés
- Des locaux rénovés et insonorisés
- L'application de la Charte Marianne et la transparence vis-à-vis des instructions données
- Des guichets de renseignement en préfecture
- Des renseignements efficaces par téléphone et par mails
- Des procédures simplifiées dans le respect de la législation, par courrier et sur rendez-vous
- Le téléchargement possible de documents et formulaires et leur retrait possible dans les mairies
- Des fiches d'information multilingues en préfecture et dans les mairies

En guise de conclusion : une question de volonté politique...

- Le problème n'est pas sans solution puisque l'accueil est mieux organisé ailleurs, notamment en sous-préfecture du Raincy et surtout dans d'autres préfectures de l'Île de France et que, même à Bobigny, on a pu constater des améliorations à certaines périodes.
- Nécessité de changer de politique vis-à-vis des étrangers, qu'ils soient en situation régulière ou en attente de l'être. Le respect de la dignité des personnes et de l'égalité de traitement devrait être une priorité de l'Etat dans ce département.



Silhouettes et visages dans les queues au lever du jour - novembre 2009 (Photos - article 11)

Le traitement des dossiers : trop long, souvent aléatoire et injuste...

I. Des délais démesurés

- Tous les dossiers ne sont pas traités dans les mêmes délais
- De 6 à 8 mois s'écoulent souvent entre le premier accès à un guichet et la première convocation, puis entre le dépôt de dossier et la première réponse.
- Si l'obligation de quitter le territoire arrive souvent très vite, plusieurs mois sont encore nécessaires pour la délivrance d'un titre.
- De nombreuses personnes ne sont pas prévenues de l'édition de leur titre de séjour, en partie périmé quand elles viennent s'en inquiéter après des heures de queue supplémentaires...

II. Une procédure qui tire la loi dans le sens le plus défavorable

- Le dépôt de dossier ne donne lieu à aucune attestation de dépôt, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile (en particulier les primo arrivants) ou les demandeurs de titres de séjour qui doivent donc rester de longs mois sans aucune trace de leurs démarches.
- L'examen de situation se conclut par la remise d'une attestation de dépôt au lieu du récépissé prévu par le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA).
- De trop nombreuses autorisations provisoires de séjour sont délivrées à la place des cartes de séjour temporaire et souvent sans autoriser à travailler, ce qui pénalise gravement les intéressés (malades ou accompagnants de malade, exécution de jugement, changements de statut, etc).

III. Les réponses apprécient mal les situations humaines

1. Le droit au respect de la vie privée et de la vie familiale (article 8 de la CEDH) est trop souvent ignoré :

- On constate que l'appréciation des situations par le préfet est particulièrement restrictive :
 - Des conjoints ou des enfants de français ou d'étrangers en situation régulière se voient refuser un titre de séjour et renvoyer à la procédure aléatoire de la délivrance de visas.
 - Des familles ou des pères de famille installés depuis longtemps, avec des enfants nés et scolarisés en France, se voient menacés de reconduite forcée à la frontière.
 - La préfecture remet de moins en moins de cartes « vie privée et familiale ».
- Pire, on assiste de façon générale à une volonté de « requalification » illégale des dossiers aboutissant à la délivrance de titres plus précaires : « salarié » ou « étudiant », voire « visiteur » ou autres autorisations provisoires de séjour, souvent sans autorisation de travail.

2. La situation particulière des jeunes majeurs scolarisés n'est pas traitée de façon adaptée :

- Ces jeunes, arrivés entre 13 et 18 ans (10 ans pour les Algériens) et scolarisés dans notre pays, souvent avec tout ou partie de leur famille, se voient refuser le séjour ou reçoivent un titre précaire (« étudiant ») alors qu'on sait que leur vie est maintenant en France.
- Un titre « étudiant » leur interdit certaines formations et les oblige à la formalité incertaine du changement de statut à l'issue de leur parcours scolaire.

Le constat établi en commun par les associations

3. Des Obligations de Quitter le Territoire Français sont notifiées au mépris de la situation de la situation des intéressés ou sans motivation adaptée :

- Le droit à la vie privée, l'existence de liens sociaux tissés au fil du temps, l'intérêt supérieur des enfants, les possibilités d'accéder effectivement aux soins appropriés dans le pays d'origine pour les malades sont trop souvent ignorés, obligeant les étrangers à entamer une procédure de recours contentieux longue et aléatoire pour faire reconnaître l'erreur manifeste d'appréciation.
- Les autres possibilités d'accéder au séjour en dehors de celle qui a motivé la demande ne sont que rarement prises en compte.
- C'est donc le tribunal administratif qui se voit chargé d'examiner les situations humaines, en lieu et place du préfet, dont ce devrait être la responsabilité.
- Cette dérive ajoute à l'encombrement du tribunal administratif et des audiences du juge des libertés et de la détention en cas de rétention administrative.

IV. La préfecture renâcle à exécuter les décisions de justice

- De nombreux mois sont nécessaires pour que la préfecture procède au réexamen des dossiers ou délivre le titre de séjour sur injonction du Tribunal administratif.
- Les étrangers se voient délivrer une succession d'autorisations provisoires de séjour de trois mois, souvent sans autorisation de travail, ce qui contribue à les maintenir dans la précarité.
- Le réexamen imposé par la justice administrative après annulation d'un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière donne souvent lieu à une requalification des titres accordés, vers un titre plus précaire (Autorisation provisoire de séjour, salarié), en dépit des considérants de la décision de justice.

V. Faire renouveler son titre : pas si facile...

- Aucune information donnée sur la date à laquelle se présenter en préfecture sans risquer d'être refoulé et ... d'avoir à refaire la queue.
- Pas de récépissés systématiques
- Pas de guichet spécifique pour le retrait

En guise de conclusion : la loi et les pratiques en question...

Entre le durcissement continu de la législation et la logique du chiffre qui favorisent la précarisation des ressortissants étrangers et l'indifférence aux situations humaines, c'est le respect effectif des droits fondamentaux et de la dignité des personnes qui est mis en cause. Dis-moi comment tu traites les étrangers et je te dirai quelle société tu construis et quel avenir tu prépares...

Un constat partagé par les élus du département :

A de nombreuses reprises au cours des années précédentes, des élus se sont émus de la situation en préfecture. Les préfets Claude Baland, puis Nacer Meddah organisent à deux reprises (janvier 2008 et 2009) des réunions en préfecture qui semblent augurer d'une volonté d'amélioration. Des aménagements matériels sont annoncés et mis en oeuvre (locaux, rampes d'accès et auvent). Mais dès l'été 2009, les conditions d'accueil se dégradent à nouveau. A deux reprises, les 14 septembre et 19 novembre, Claude Bartolone, nouveau président du Conseil général, saisit le préfet, puis le ministre le 12 février 2010. Voici ce dernier échange :

La question de Claude Bartolone, député et président du Conseil Général :

M. Claude Bartolone attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur la dégradation des conditions d'accueil des étrangers et des délais d'instruction de leurs dossiers par la préfecture de Seine-Saint-Denis à Bobigny. Depuis plusieurs mois, les riverains, les associations et les élus dénoncent en vain l'indignité des conditions dans lesquelles doivent patienter devant le service des étrangers des centaines d'hommes, de femmes et parfois même d'enfants. Un simple retrait de dossier, la notification d'un changement d'adresse, une demande d'information nécessitent plusieurs heures d'attente et contraignent de plus en plus souvent les usagers exposés aux intempéries de l'hiver à patienter la nuit entière.

Malgré ces heures d'attente, ils sont régulièrement éconduits, les services préfectoraux étant dans l'incapacité de les recevoir tous. Les tickets de rendez-vous, distribués dans la file d'attente, font l'objet d'un véritable trafic tant leur nombre est insuffisant. Une habitante de sa circonscription lui rapportait qu'elle avait, après plusieurs tentatives infructueuses, pu retirer un dossier à 17 heures en arrivant à 3 heures du matin et attendant 14 heures dans le froid glacial d'un jour de janvier. Et à 3 heures du matin, les malheureux étaient déjà nombreux à patienter. Pour autant, leurs épreuves ne sont pas terminées, puisqu'ils devront attendre plusieurs mois avant d'obtenir le moindre élément d'information concernant leur dossier et son état d'avancement. De telles pratiques ne font pas l'honneur de notre République.

En conséquence, il demande quelles mesures il entend prendre pour améliorer notablement l'accueil des étrangers à la préfecture de Bobigny ainsi que le délai de traitement de leurs dossiers.

La réponse du ministre de l'Immigration

La forte concentration des demandes de titres de séjour dans certaines préfectures y rend plus difficiles les conditions d'accueil, ce dernier étant satisfaisant dans la majorité des cas, grâce aux mesures d'organisation prises par les préfets ainsi qu'aux efforts des agents affectés dans les services des étrangers, auxquels il convient de rendre hommage. Les préfectures ont le souci constant d'améliorer les conditions d'accueil des étrangers, comme en témoigne le remarquable espace d'accueil des ressortissants étrangers de la préfecture des Hauts-de-Seine, inauguré le 11 décembre 2009 par le ministre. Celui-ci a rappelé à cette occasion que «bien accueillir les immigrés admis légalement sur notre territoire constitue une exigence républicaine».

Le Gouvernement a pris, depuis deux ans, de nombreuses initiatives pour simplifier et faciliter la vie des étrangers désireux de résider en France. Parmi elles, la suppression de la double instruction en préfecture et en administration centrale des demandes de naturalisation qui devrait permettre de réduire considérablement des délais aujourd'hui trop longs. Cette réforme est expérimentée depuis le 1er janvier 2010 dans 21 préfectures, puis sera mise en oeuvre le 1er juillet 2010 sur l'ensemble du territoire.

Un constat partagé par les élus du département :

Procède également de cette même volonté de simplifier les procédures et d'alléger, au bénéfice des ressortissants étrangers, les démarches à accomplir, l'instauration d'un visa de long séjour dispensant de demander la première année un titre de séjour. Bénéficient désormais, depuis le 1er juin 2009, de cette simplification les conjoints de Français, les visiteurs, les étudiants, les salariés et les travailleurs temporaires. Les conditions en sont fixées par le décret du 27 avril 2009 qui a modifié certaines dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

En ce qui concerne plus particulièrement la Seine-Saint-Denis, la préfecture de Bobigny et les deux sous-préfectures du Raincy et de Saint-Denis sont en chargées de la gestion de près de 265 000 ressortissants étrangers résidant légalement dans le département.

Dans ce contexte et afin d'améliorer l'accueil des usagers à la direction des étrangers à Bobigny, trois types de mesures ont été mises en oeuvre :

- la réalisation, depuis 2006, d'importants travaux d'aménagement pour un montant total d'un million d'euros dont :

- 300 000 EUR destinés à des aménagements intérieurs ayant permis de mieux gérer les flux du public et d'en améliorer les conditions d'attente et de réception ;

- 700 000 EUR pour des aménagements extérieurs comprenant la récente réalisation d'une passerelle d'accès aux différentes entrées du bâtiment qui sont désormais aux normes d'accessibilité et d'un auvent de protection aux intempéries suivis, en 2010, du remplacement des portes d'entrées devenues obsolètes ;

- la réorganisation interne de la direction des étrangers avec le regroupement d'activités et le développement de procédures simplifiées par voie postale (titres de séjour, documents de voyage, retrait des dossiers de naturalisation) ;

- la mise en place de cellules de travail exceptionnelles les samedis et l'affectation de personnel temporaire afin, d'une part, de faire face aux pics d'activité saisonniers et, d'autre part, de réduire les délais de traitement des titres.

La préfecture de Seine-Saint-Denis, qui gère les dossiers des étrangers de l'arrondissement chef-lieu de Bobigny et de la majorité de ceux de l'arrondissement de Saint-Denis, connaît de fortes contraintes liées à l'importance de la population étrangère. De plus, depuis la rentrée, la succession de l'accueil habituel des étudiants étrangers sur une courte période de 4 mois de septembre à décembre, puis, après le séisme en Haïti du 12 janvier 2010, de l'accueil de nombreux ressortissants haïtiens dont plus de 12 000 résident en Seine-Saint-Denis, venant demander des informations, a eu un impact sensible sur l'évolution du nombre d'usagers reçus chaque jour.

L'amélioration de l'accueil à la préfecture de Bobigny reste une priorité et la direction des étrangers poursuit les nécessaires adaptations du service liées à l'évolution de ses activités. On peut également mentionner la réflexion actuellement engagée avec le ministère de l'intérieur, relative à la recherche d'une nouvelle implantation de la sous-préfecture de Saint-Denis qui permettrait de poursuivre le transfert d'activité liées à l'accueil du public, notamment dans le domaine des titres de séjour. ■

La question écrite de Jacques Mahéas, député :

M. Jacques Mahéas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conditions d'accueil infligées aux étrangers qui se présentent à la préfecture de Seine-Saint-Denis pour demander la délivrance ou le renouvellement de leur titre de séjour.

En effet, chaque matin, dès le premier métro, voire avant, le long d'un bâtiment situé à l'écart des édifices administratifs, se crée une longue file de centaines de résidents étrangers qui attendent des heures dans des conditions indignes et inhumaines. Quand enfin un employé, entouré de quelques policiers, ouvre la porte du « bureau des étrangers », le local ne comporte que quelques sièges et des toilettes insuffisantes. Aucun accueil particulier n'est réservé aux usagers dits prioritaires, femmes enceintes ou personnes âgées. Des tickets numérotés, permettant d'accéder à un guichet, sont distribués à seulement une centaine de bénéficiaires, ce qui engendre protestations et désespoir.

Un constat partagé par les élus du département :

Ces étrangers, tous en situation régulière, doivent se livrer chaque année pendant cinq ans au renouvellement de leur titre de séjour dans ces conditions humiliantes, obligés de poser des jours de congé et de se déplacer plusieurs fois, au gré de l'importance de la foule et des modifications intempestives des pièces à fournir.

En conséquence, il lui demande ce qu'il compte rapidement mettre en œuvre pour pallier la carence de l'administration et suivre la recommandation du Médiateur de la République, dans son rapport 2009, de « renforcer, dans tous les services publics, la fonction d'accueil et d'information » des populations socialement fragilisées (dans un chapitre justement intitulé « Des propositions pour un système plus humain »).

Question écrite N° 12921 du 08/04/2010

La question de Patrick Braouezec, député :

J'attire votre attention sur le fait que certains services de la préfecture de la Seine-Saint-Denis provoquent chez les usagers un fort mécontentement.

C'est le cas de celui assurant la délivrance des titres d'identité qui ne sont obtenus qu'après une attente excessive, plus de 3 mois pour un passeport et près de 50 jours pour une carte d'identité. Cette situation ne s'est, malheureusement pas améliorée depuis 2006 alors que le ministre délégué à l'aménagement du territoire avait promis une réduction de la durée moyenne d'attente; pourtant dans d'autres départements le délai n'est que d'une dizaine de jours?

C'est le cas aussi des services assurant l'accueil des étrangers où de nombreux dysfonctionnements sont à noter,

- ceux relevant d'un manque de moyens budgétaires:
 - files d'attente interminables dès 3 heures du matin pour obtenir le ticket donnant accès au guichet
 - délais de renouvellement de récépissés entraînant la rupture de droits acquis.
- et ceux relevant de l'application d'une politique restrictive :
 - requalification des demandes de cartes de séjour imposant des statuts plus précaires
 - difficultés rencontrées par les jeunes majeurs et les femmes victimes de violences pour leur régularisation
 - absence quasi systématique de saisine de la commission départementale du titre de séjour...

La liste n'est pas exhaustive...

Ces deux situations, malgré le travail des fonctionnaires et une relative amélioration de la Direction des étrangers, montrent que cette Préfecture ne bénéficie pas des moyens matériels et humains suffisants, mais ce manque de moyens concerne aussi d'autres missions régaliennes de l'Etat comme l'Education nationale et la police. Pourtant dans d'autres préfectures d'Ile de France l'accueil est bien organisé, notamment en sous-préfecture du Raincy.

Il y a urgence à améliorer les procédures de délivrance des papiers d'identité, (par exemple en utilisant les outils électroniques), à changer de politique à l'égard des étrangers, qu'ils soient en situation régulière ou en attente de l'être, de façon à ce que soit respectée la dignité des personnes.

Vous n'avez de cesse de convoquer les valeurs républicaines mais tant que l'égalité ne sera pas respectée, la liberté ne sera que formelle, la fraternité mal menée et la laïcité ébranlée. Quand le département de la Seine-Saint-Denis sera-t-il doté de moyens budgétaires et humains qui devraient garantir une égalité de traitement avec les autres départements et témoigneraient d'une réelle attention de l'Etat aux besoins de ses citoyens ?

Question d'actualité - Mercredi 26 mai 2010

❑ Daniel Goldberg, député, dénonce des difficultés grandissantes avec le service des étrangers

Comme d'autres élus du département, D. Goldberg est amené à recevoir beaucoup d'étrangers dans ses permanences, qu'ils soient en séjour régulier ou en attente de le devenir. Il intervient fréquemment auprès des services de la direction des étrangers. Il a dressé pour nous un rapide bilan de ses interventions récentes.

Nous avons des difficultés qui semblent grandissantes avec le service des étrangers de la Préfecture.

Cela se matérialise par exemple par un manque de réactivité des services:

- exemple avec Mlle Emmelyne Baman en terminale à Saint-Denis, venue de Guyane dont le titre de séjour a expiré en octobre 2009 ,et n'a pas reçu (problème postal) la convocation pour le renouvellement de son titre de séjour. Depuis plusieurs semaines, nous demandons en vain qu'un rendez-vous puisse être fixé à cette demoiselle pour qu'elle puisse s'inscrire pour sa poursuite d'études.

Cela se traduit aussi par des refus multiples de régularisation par le travail:

- Mr Lamri Gharbaoui de La Courneuve a produit des promesses d'embauche de la société l'employant dans le domaine de la climatisation. Malgré plus de neuf ans de présence en France, il s'est heurté à deux refus successifs.

On peut noter aussi le retard dans l'édition de titres de séjour d'un an, les intéressés devant plusieurs fois faire renouveler un récépissé valable trois mois.

- cas de Monsieur MENNAI à La Courneuve, imam, qui reçoit depuis mi 2008 des titres de 3 mois.

Refus à des personnes présentes en France depuis longtemps:

- Madame Arynah ABDOU de La Courneuve est mariée depuis plusieurs années avec une personne de nationalité française et malgré 15 ans de présence en France, elle a essuyé deux refus de régularisation.

Nous avons aussi des situations où le doute sur la vie conjugale est exercé de façon excessive:

- Monsieur Paul Henri HAGBE, présent en France depuis 8 ans, a divorcé de la personne de nationalité française avec laquelle il vivait dans le Val-de-Marne. Il s'est marié en 2009 avec la personne avec laquelle il vivait sous le même toit depuis 2008 en Seine-Saint-Denis (et de laquelle il avait déjà eu un enfant en 2005). Après un récépissé de 3 mois : refus de titre de séjour.

- Madame Benazza d'Aubervilliers qui vit en France depuis 8 ans et avec son mari depuis 5 ans a elle aussi essuyé un refus. La décision pouvait se comprendre par le fait que son mari avait gardé sa carte de résident de 10 ans à Paris... pour éviter le mauvais accueil à Bobigny. Malgré la production de plusieurs dizaines de preuves de vie commune depuis des années à Aubervilliers, la Préfecture a maintenu son refus.

Nous avons également des retards fréquents quant à l'instruction des diverses demandes de titres d'identité des personnes d'origine comorienne, pour lesquelles une forte suspicion demeure, même si la qualité de l'état civil (légué par la France coloniale) est bien connu pour laisser à désirer.

Et je passe sur tous les cas de lycéens de Jean-Pierre Timbaud à Aubervilliers suivis par RESF...

On ne peut oublier enfin le retard dans le traitement des demandes de naturalisation. En 2009, le délai de retrait du dossier atteignait 14 mois.

☐ La CFDT : Sortir du cercle vicieux

Dans CFDT Magazine n° 365, paru il y a quelques semaines (Juillet-août 2010) la CFDT développe longuement un état des lieux à la préfecture de Seine-Saint-Denis, sortir du cercle vicieux», rejoint le constat fait dans ce livre noir par l'ensemble des associations.

Il a en outre le mérite de donner la parole aux agents qui travaillent à la Direction des étrangers (élu en commission paritaire, militants et responsables de section), d'exprimer leur ras le bol sans trace de xénophobie et de s'appuyer sur leur expérience et leurs propositions.

Avec l'aval du syndicat, nous reprenons ci-dessous l'essentiel de leur propos.

Ce dossier, intitulé «Préfecture de Seine Saint-Denis, sortir du cercle vicieux», la CFDT annonce la couleur : «*La situation est intenable pour les usagers comme pour les agents à la Direction des étrangers alors que des solutions simples existent*».

Sur les conditions de travail : absence de formation et forte envie de partir, doublée d'un très fort absentéisme, notamment pour raison de santé

« *Au bout de deux jours, on m'a demandé d'ouvrir un guichet et de recevoir. Mais que dire aux usagers à part «bonjour»? La formation sur le droit des étrangers n'est intervenue qu'au bout de cinq mois. »*

Les demandes pour quitter le 93 représentent de véritables pavés de dossiers (...). Fait révélateur: la liste des demandes pour venir travailler dans le 93 est vide. Les nouveaux agents arrivent exclusivement par détachement sans avoir choisi leurs postes.

Les arrêts maladie pour dépression sont si nombreux qu'il n'est pas rare que les agents soient seulement deux à l'accueil

Sur la base du volontariat, beaucoup de fonctionnaires viennent le samedi pour rattraper les retards.

La préfecture préfère pallier le manque de personnel avec des vacataires et de jeunes stagiaires, parmi lesquels de jeunes lycéens qui viennent faire leur première expérience dans le monde du travail !

Conditions matérielles : *Une agent a ainsi été arrêtée pour extinction de voix après avoir travaillé pendant un mois derrière une double vitre sans micro ! Dans le hall d'accueil, ce sont souvent les usagers qui crient les numéros pour passer au guichet parce que le logiciel affichant les tickets appelés est en panne...*

Parmi les causes, la politique de quotas : (...) *les agents sont soumis à une double pression. D'une part, des usagers, exténués d'avoir attendu dans des conditions déplorables, ce qui conduit certains à avoir des comportements irrespectueux voire insultants. D'autre part, la pression des responsables hiérarchiques, qui imposent des quotas. Comme dans les centres d'appel, des programmes informatiques mesurent le temps que les agents passent avec chaque personne servie. A la redoutée «porte 1», première étape inévitable à tous les usagers pour obtenir un rendez-vous, les agents doivent recevoir au minimum 80 personnes par jour. « Il y a trois ans, nous étions dix à douze à l'accueil. Nous tournions d'une activité à une autre, du guichet à la réalisation de documents ou à l'envoi postal dans les bureaux à l'arrière », confie une jeune agent qui fait des remplacements à l'accueil pour pallier les manques d'effectifs, alors qu'elle travaille dans un service à l'étage. « Ils veulent augmenter les quotas jusqu'à 130 personnes par jour ! déplore-t-elle. On est contraint d'être bref, de cibler les questions, et on n'a pas le temps d'écouter les gens.*

.../...

Un constat partagé par les syndicats du département

Comme les associations, les syndicats ont des solutions à proposer :

« Les directeurs doivent écouter tout le monde, les agents comme ceux qui les encadrent. Ils connaissent leur travail et ses difficultés. Ils ont des propositions. Il faut en tenir compte, sinon on va droit dans le mur », alerte Daniel Lafon. Les agents ne manquent pas d'idées. Ainsi, pour quoi ne pas utiliser des panneaux dessinés pour aider les personnes qui ne maîtrisent pas le français à se diriger ? Pourquoi ne pas recourir aux nouvelles technologies, comme le téléchargement de formulaires, la consultation de bornes dans les mairies, ou l'envoi de SMS sur l'état d'avancement d'une demande ? N'ayant pas d'autre choix, nombre d'usagers font en effet la queue simplement pour savoir si leur carte de séjour est prête ou retirer un document qu'ils devront ensuite renvoyer par la poste !

Mais une inquiétude très nette : la réforme générale des politiques publiques (RGPP) en cours ne va pas dans le bon sens : « Sur le papier, la RGPP vise à rendre les services publics plus efficaces et à développer la proximité avec les citoyens. Dans les faits, cette révision n'est pas réalisée en fonction des besoins des services. Il s'agit de faire fonctionner les services publics en supprimant partout un fonctionnaire sur deux. C'est inquiétant pour des services comme la Direction des étrangers, qui nécessitent d'être renforcés. » affirme Ludivine Jalinière, secrétaire nationale de la fédération Interco-CFDT.

Pire sans doute, selon Ludivine Jalinière, « la population reçue dans cette Direction n'intéresse pas l'Etat-employeur. C'est là le cœur du problème. »

Oui, décidément un constat lucide et qui appelle, comme nous le faisons, à un changement radical de politique dans ce département.



Près de 2000 personnes attendent chaque matin l'ouverture des guichets, parfois accompagnées de leurs enfants et souvent en ayant passé la nuit sur place.

Photo CFDT Magazine



Documents à l'appui

1ère partie

Les conditions d'accueil :

**une atteinte insupportable
à la dignité
et aux droits des personnes.**



Communiqué RESF du 20 novembre 2009

Indigne ! L'accueil des étrangers à la préfecture de Seine Saint Denis

Du 16 au 20 novembre, le Réseau Education sans Frontières du 93 a organisé une semaine d'observation pour évaluer la réalité de l'accueil du public au service des étrangers à Bobigny. Pour en rendre compte, un Petit déjeuner / conférence de presse est organisé le 23 novembre entre 7 h et 9 h.

Avec le soutien, une fois de plus, de la ville de Bobigny, de Madame Catherine Peyge, maire, et des élus, toujours solidaires des étrangers.

« Vous avez droit à un accueil de qualité », « nous veillons à vos conditions d'attente », « Nous vous orientons vers le bon service et le bon interlocuteur », « nos hôtesse d'accueil vous orienteront (...) ». Quelle belle charte, la « charte Marianne » du service des étrangers de la préfecture de Bobigny !

Derrière les mots, la dure réalité : 23 h 40, un homme arrive devant la porte du service des étrangers. Lorsqu'il est venu à 6 h du matin la semaine précédente, il n'a pas pu entrer. Alors il est revenu le soir pour être sûr de ne pas avoir à revenir une 3^e fois pour le renouvellement de son titre de séjour et perdre une troisième journée de travail. Et ce n'est pas un cas isolé...

Première étape : la file d'attente pour obtenir un ticket d'entrée

Le 8 h 30, le lendemain, 300 personnes en file indienne. Arrivés dans la nuit, des hommes, des femmes, des enfants, parfois une vingtaine, qui attendent depuis plusieurs heures avec leurs parents ! se verront attribuer 150 (???) tickets sésames qui permettront de pouvoir ... entrer en contact avec un agent ! Les autres devront revenir.

Et chaque jour, les cinquante personnes arrivées le plus tôt sont celles qui sont déjà venues une, deux, voire trois fois. Notamment parce qu'aucune information claire et multilingue n'existe sur les modalités à suivre, les documents à fournir, la queue à faire...

Cette semaine, par un miracle bien compréhensible due à la présence d'observateurs, la file s'est résorbée vers 10 h 15 ou 10 h 30 et la plupart des personnes ont pu obtenir un ticket, à condition de présenter les bons documents.

Des policiers laissaient même entrer de façon prioritaire des femmes enceintes, personnes âgées, etc. Mais le guichet qui devrait leur être affecté n'était pas toujours ouvert.

Deuxième étape : les barrages humains

Ensuite le tri : à la porte d'entrée : « vous venez pour quoi ? Vous avez les bons papiers ? Vous ne pouvez pas entrer avec votre sac encombrant déposez le là, par terre dehors sinon vous n'entrez pas ! » Certains seront refoulés dès ce premier barrage.

Puis l'attente encore, parfois la journée, selon l'ordre d'arrivée, seulement deux ou trois guichets ouverts. Puis le tri au guichet. Deuxième barrage.

Troisième étape : l'attente de réponse

Enfin, l'attente des réponses au bout de six mois. Si c'est après un rendez-vous, une attente de trois mois minimum. Si c'est pour une carte de séjour, des délais très variables, sans avoir le droit de travailler.

Voici ce que les militants de RESF 93 ont constaté en venant observer cet accueil indigne du 16 au 20 novembre.

Nous vous attendons lundi 23 novembre de 7 h à 9 h pour en parler et demander que les choses changent durablement.



Observations du RESF 93

Du 16 au 20 novembre 2009, les militants du RESF 93 et de plusieurs autres associations du département ont observé les conditions d'accueil des étrangers en préfecture.

File 1 = Première demande, renouvellement*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Moyennes
Personnes présentes	300	250	300	300	250	290
Tickets	170	200	200	200	200	204
Refoulés	130	50	100	100	50	86

*Sont privilégiés les renouvellements et seulement 20 tickets sont distribués pour les premières demandes de régularisation.

Une observatrice rapporte « Quand les personnes ont un quelconque paquet, elles doivent le laisser DEHORS par terre.

Des policiers hurlent : « mettez vous en rang par deux et attendez devant la barrière » ou « Madame, on vous l'a déjà expliqué plusieurs fois, partez par là ! »

L'accueil s'améliore au fur et à mesure de nos observations 170 tickets sont distribués en début de semaine contre 200 le vendredi où il y a moins de monde.

En sortant de la préfecture, les premiers arrivés nous remercient de notre présence.

Un fonctionnaire déclare : « certains arrivent dès le dimanche après-midi pour le lundi matin et il n'y a que deux agents pour recevoir l'ensemble des gens ».

File 2 : sur rendez vous, délivrance des titres de séjour et information sur les dossiers en cours (à condition d'avoir une attestation de dépôt ou un accusé réception)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Moyenne
Personnes présentes	270	180	250	180	160	208

D'une manière générale, les usagers arrivent surtout entre 5 et 7 heures du matin.

Entre 5 et 6 heures, premières tensions, disputes, altercations en début de file 1. Les gens assis se lèvent tous, mouvement. Vers 6 heures le rythme des arrivées s'accélère, les gens arrivent toujours plus nombreux. Beaucoup demandent aux autres où il doivent se mettre en expliquant leur situation.

« Souvent les employés sont scandaleusement peu aimables avec les étrangers, pressés, ils les rabrouent très facilement surtout s'ils ne comprennent pas qu'ils doivent partir. Ils méprisent ceux qui ne comprennent pas le français. »

Un homme dit qu'il a perdu son travail car il a perdu sa carte de 10 ans. On l'a fait revenir trois fois sans lui donner la bonne liste de papiers à fournir et il est contrôlé régulièrement dans son travail (Il travaille à Roissy).

Compte-rendu du Collectif des SP de Livry-Gargan

Action initiée par RESF - Mercredi 18 novembre 09.

Par Laïd AMIRI Président de l'association
Claude BOMBEL membre du Bureau de l'association

Mercredi 18 novembre 8 h 30 devant le service des étrangers de la Préfecture de Bobigny, nous constatons que des files d'attente ont une longueur d'au moins 250 mètres. Un premier arrivé est là depuis la veille le 17 novembre dès 22 h 00. Dès 6 h 00 ce matin il y avait des files qui comptaient déjà 100 personnes chacune devant les portes 1 et 2. A 8 h 45 ces files comptent plus de 200 personnes.

L'ouverture des portes se fait à 9 h 05 au lieu de 8 h 30.

Constatés devant la file 2 où nous étions. On donne à l'ouverture des tickets d'entrée et d'attente à ceux qui étaient convoqués à 8h30. Pour le renouvellement des titres de séjour selon le témoignage des agents eux-mêmes il n'y a que 2 personnes pour traiter les 200 dossiers du jour. L'accueil est difficile et les tensions nombreuses. De nombreuses familles sont là avec des enfants en bas âge. A 8 h 30 on en dénombre au moins 10 qui font le pied de grue depuis plusieurs heures pour certaines. Il y donc logiquement nervosité des agents de la préfecture et sans doute pour eux un stress important. Absence d'interprète. Information préfectorale inexistante surtout au-delà des premiers rangs de la queue.

La lenteur avec laquelle sont traités les dossiers individuels sont liés au manque de personnel.

Selon des témoignages toutes les préfectures ne travaillent pas ainsi. Dans le 95 les personnes seraient convoquées individuellement par courrier ce qui rend l'accueil plus humain.

Vers 9h10 un sans papier qui sort de la Préfecture nous montre sa convocation pour venir retirer son titre provisoire de séjour, convocation établie d'abord pour le 26 octobre une première fois reportée au 18 novembre et reportée à nouveau au 02 décembre, car le document en fait n'est pas prêt.

Divers témoignages recueillis

Il est 9h30 pour les premiers

Karinan heure d'arrivée 23 h00 le 17 novembre

Abdallah heure d'arrivée 6h00 un dossier déposé le 20 07 pour le renouvellement de sa carte expirée depuis le 13 09

Aydin heure d'arrivée 3 h00 on ne l'a pas laissé entrer et il a une carte non valide depuis le 5 mai. Il est convoqué pour prendre son titre pourtant disponible depuis 2 semaines

Ouramdane heure d'arrivée 6 h 45 il a un RDV POUR 10H30 il espère toujours pouvoir entrer.

Aurélien heure d'arrivée à 8h30 pour sa femme convoquée à 9 h00 il est 9 h 23 il a encore 100 m de file devant lui

Weijian heure d'arrivée 8h50 rdv 9h00 il est 9h30 il a encore plus de 100 personnes devant lui avant d'accéder à la distribution des tickets.

Taleb heure d'arrivée à 7h00 qui veut un RDV pour demander un dossier de régularisation et qui s'est trompé de file d'attente. Il va devoir recommencer la queue de la file 1(9h40)

Kacem heure d'arrivée 7 h 30 pour demander un RDV

Michel heure d'arrivée 9h 30 et qui vient pour sa femme hospitalisée ainsi que pour son jeune enfant.

Madame CORREIA heure d'arrivée à 4h00 et qui vient vers nous juste avant d'entrer en préfecture elle a fait une demande le 21 mai. Convoquée une première fois en septembre 2009 son dossier est mis en attente car la taille des photos d'identité n'est pas bonne. Elle a 4 enfants tous nés en France où elle réside depuis 13 ans. Elle dénonce les trafiquants devant la préfecture et devant les forces de police présentes qui vendent des places dans la queue de 10 à 50 euros

Seine-Saint-Denis **matin**

Nouvelle polémique sur la file des étrangers

Attente interminable, accueil laissant à désirer... Au terme d'une semaine d'observation, l'association RESF juge « indigne » l'accueil des étrangers à la préfecture de Bobigny.

BOBIGNY

L EST 7 h 30 jeudi dernier et 600 personnes forment déjà une longue file d'attente devant le bureau direction des étrangers de la préfecture de Bobigny. Toutes sont venues chercher une demande de carte de séjour, un renouvellement de leur titre ou un document de voyage. La « DE », comme elles l'appellent, n'ouvre que dans une heure mais, ici, pas question de prendre le risque d'arriver plus tard.

« On attend, comme des bêtes, dans le froid, sinon l'entretien nous passe sous le nez »

« Je suis présente depuis 5 heures et c'est la quatrième fois qu'on me demande de revenir. Si on ne vient pas à cette heure-là, c'est impossible d'être reçu. On attend, comme des bêtes, dans le froid, sinon l'entretien nous passe sous le nez », soupire Correia. Venue du Cap-Vert il y a treize ans, cette jeune maman de 4 enfants attend le renouvellement de son titre de séjour. Mais selon elle, comme pour beaucoup d'autres étrangers qui s'alignent dans la file d'attente, la préfecture manque de personnel et d'organisation.

Des conditions d'accueil jugées « indignes » par le Réseau éducation sans frontières (RESF) qui rend public ce matin, de 7 heures à 9 heures sur le parvis de la préfecture, le résultat de ses observations et de ses comptages menés la semaine dernière dans la file. Jeudi, ce sont ainsi 100 personnes qui auront attendu... pour rien. Le constat est sévère : « Aucune information claire et multilingue n'existe sur les modalités à suivre, les documents à fournir, la file



PREFECTURE, DIRECTION DES ETRANGERS, JEUDI MATIN. Certains passent la nuit sur place pour être sûrs d'être reçus. Beaucoup arrivent dès 5 heures du matin, seuls ou avec des enfants. (L.P./M.)

à prendre. » L'association épingle aussi les « barrages humains » à l'entrée, un traitement « très long » des dossiers avec des réponses attendues pendant des mois et des files d'attente qui ne désemplissent pas.

Un point de vue que ne partage pas la préfecture. « Les files d'attente n'ont pas gagné en importance de-

puis 2008 et des travaux ont été réalisés — plus de places assises, radiateurs extérieurs et prochainement un auvent contre la pluie — pour améliorer les conditions d'attente. »

On souligne également, sur la base d'une étude menée au début de l'année, que la majorité des 1 200 personnes reçues quotidien-

nement arrivent après 9 heures : 5 % avant 5 heures. Reste que certains préfèrent prendre les devant comme ce jeune Turc qui a fait la queue toute la nuit. Objectif : passer dans les premiers et enchaîner sur une journée de travail.

FLORENCE MÉRÉ

Une place contre de l'argent

A U SOL, dans la file, un sac à dos bleu et jaune semble abandonné. L'objet sert pourtant de passe-droit à des personnes venues acheter leur place à quelques trafiquants qui profitent de la situation pour faire de l'argent. A peine à l'écart du groupe, ces derniers monnaient une place en début de file d'attente pour 10 €, 20 €, 30 € jusqu'à 50 €. Une fois l'argent déboursé, l'acheteur récupère le sac à dos et prend place dans la file, ni vu ni connu... Sauf que les personnes qui attendent ne l'entendent pas toujours de cette oreille. N'en déplaise à cet homme, venu discrètement récupérer le sac et qui se fait rappeler à l'ordre.

« Mais il a des problèmes », essaie d'argumenter la jeune femme qui l'accompagne. « Des problèmes, on en a tous. Alors, son problème n'a pas à devenir le nôtre », lui réplique-t-on dans la file. Quelques secondes après l'ouverture des guichets, ce ne sont plus les places, mais les tickets pour entrer qui s'achètent. Le trafiquant, pourvu d'un dossier de demande de titre de séjour, se fait octroyer un ticket... qu'il revend aussitôt. Quelques euros contre l'espoir de passer plus vite, de pouvoir expliquer de vive voix sa situation et d'obtenir le titre tant convoité.

F.M.

Bobigny : les naufragés de la Préfecture

24.11.09, par Lémi et JBB / Enquête du site : <http://www.article11.info/spip/spip.php?article624>

Ce sont deux files qui s'étirent, presque sans fin. Il est 7 h, plus de 500 personnes attendent l'ouverture des guichets de la préfecture de Bobigny, pour des démarches relatives à leur titre de séjour. Certaines ont pris leur place dans la file la veille, d'autres patientent depuis le milieu de la nuit. Toutes ont l'habitude de se casser les dents sur une administration qui n'a aucun égard pour elles. Reportage. [1]

Préfecture de Bobigny, 9 h du matin. Une longue file humaine se termine en un goulot d'étranglement : deux employées de l'administration préfectorale «trient» ceux qui patientent. L'une d'elles :

Voix revêche : « *Monsieur, on présente les papiers correctement ! Moi aussi, j'ai un problème, mais ce n'est pas une raison pour ne pas présenter les papiers correctement.* »

(Ouvre les papiers et les retourne en tous sens.)

Plus énervée : « *Non, Monsieur, amenez-moi un certificat médical ! NON, amenez-moi un certificat médical, MONSIEUR !* »

(Rend les papiers, se campe sur ses ergots.)

Carrément excédée : « *Un certificat médical, vous comprenez ? Ou alors, est-ce qu'il faut un policier pour vous expliquer ? Au revoir, Monsieur. AU REVOIR, j'ai dit !* »

(Vérifie que l'intéressé tourne bien les talons ; passe au suivant dans la file.)

Tranchante : « *Il fallait venir avec un justificatif. Vous PARTEZ et vous revenez avec un justificatif. ALLEZ, vous sortez de la file !* »

(À nouveau, le suivant.)

S'adouissant un brin : « *Vous avez un récipissé, Madame ? Oui ? Allez-y, guichet deux.* »

(Sent une présence derrière elle et se retourne ; découvre le carnet de notes et le stylo qui s'agitent ; interpelle sa supérieure, qui observe l'opération de tri.)

Plaintive : « *Madame Anne, MADAME ANNE. Vous pouvez faire partir le journaliste ?* »

(Échec ; se retourne vers le scribouillard ; aboie.)

Très agressive : « *Reculez, MONSIEUR, ou je porte PLAINTÉ contre vous !* »

(Échec derechef ; se recule de quelques mètres pour ne plus être entendue ; continue son office ; trie.)

Ordinaire préfectoral

Tous le confirment. Ceux des étrangers qui n'en sont pas à leur première visite et ont eu déjà maille à partie avec les employés de la préfecture. Et ceux des militants qui ont pu observer le déroulement de l'opération. Unanimes à pointer la façon infecte dont on les traite. « *Les gens de l'administration se comportent pis que des flics. Et encore, ils se sont améliorés ces derniers jours en raison de notre présence. D'ordinaire, c'est pire, les habitués le disent tous* », explique une membre du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF).

D'ordinaire ? Comprendre : quand le réseau ne pointe pas le bout de son nez, tentant d'attirer l'attention sur le traitement réservés aux étrangers de Seine-Saint-Denis souhaitant se mettre en conformité avec la loi (demande de titre de séjour, renouvellement et délivrance). Quand il n'organise pas une conférence de presse sur le sujet, aussi [2]. Et quand ses militants ne font pas office d'observateurs des tristes usages de l'administration, enfin.

L'ordinaire, ce sont ces hommes qui accostent les gens, à quelques centaines de mètres de l'entrée de la préfecture de Bobigny, pour vendre des places - gardées à cet effet par d'autres - dans la file : « *20 •. Je te vends place, 20 •.* ». Ce sont ces deux files qui s'étirent dans la nuit, depuis l'entrée des bâtiments jusqu'à loin, loin derrière. Ce sont ces gens qui patientent dans le froid, debout, calmes, immobiles : patients. Ce sont ces hommes et femmes qui commencent à attendre la veille, à 20 h pour les premiers, à quatre-cinq heures du matin pour un grand nombre, afin d'être sûrs de pouvoir approcher un guichet et de faire avancer leur dossier. Ce sont - enfin - ces quelques employés de l'administration opposant visage fermé (sourire ? Parler humainement ? Et puis quoi encore ?) et gant de fer en réponse à la détresse de ceux qui, insignifiants, n'ont aucun moyen d'exiger un minimum de respect.

Leur Nuit blanche

On dit que l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt. Dans la *France d'après*, les cartes de séjour ne sont accessibles qu'à ceux qui se lèvent très très tôt ; voire qui ne se couchent pas du tout :

Je suis arrivé à 23 heures, explique au petit matin Montaga, le Malien, l'un des premiers de la file. C'est la quatrième fois que je viens, et à chaque fois ça ne sert à rien : je passe dix minutes dans la salle d'attente et on me dit que mon titre de séjour n'est pas prêt, que je dois revenir un mois plus tard. Je reviens et c'est pareil.

La nuit ici, c'est bizarre. C'est impossible de dormir, à cause du froid et des conditions. Il y a des bagarres, quelquefois entre ceux qui attendent, parfois à cause de jeunes de Bobigny qui viennent chercher la baston. Alors, on attend, et on se garde les places quand quelqu'un veut aller faire un tour.

Tu sais : si ça se trouve, j'ai perdu encore. Si ça se trouve, il faudra que je revienne une cinquième fois. Si ça se trouve ? À 9 h 10, Montaga ressort de la Préfecture. Invité une nouvelle fois à revenir plus tard - dans un mois, deux ou trois, qui sait ? - pour retirer son titre de séjour. Contraint de recommencer alors cette longue nuit d'attente et de froid. Il n'est pas le seul : une bonne partie de ceux qui patientent n'en sont pas à leur première tentative (et ceux qui décrochent le sésame reviendront dans quelques mois, un an au plus, faire renouveler leur titre). À l'image de Diara, Malien aussi :

C'est la cinquième fois que j'essaye. Je reviens et je reviens, c'est mon patron qui veut que je me mette en règles. Revenir, c'est obligé : beaucoup de gens viennent dix fois. Ici, c'est la merde.

Il y a une fille à l'intérieur, ce n'est même pas la peine... Si tu te mets contre elle, ce n'est même pas la peine... Elle prend ton dossier et le jette par terre. Même si tu as tout, hein.

On attend tous. On s'assoit, on fatigue, on va marcher un peu. Et puis, on sait que la journée aussi est perdue : je n'irai pas travailler aujourd'hui, pas après une nuit blanche et alors que je ne sais même pas à quelle heure je vais être reçu.

Naufragés solidaires

Chaque nuit, les files s'étirent. Et personne n'en a cure, sinon RESF. Du 16 au 20 novembre, les militants du réseau ont observé les conditions d'accueil des étrangers en préfecture de Bobigny. Ils en ont tiré quelques chiffres : du lundi au vendredi, ce sont 290 personnes par jour - en moyenne - qui attendaient au petit matin l'ouverture des portes de la préfecture dans la «file Un» (celle des premières demandes de titres de séjour et de renouvellement). Un tiers de ces administrés - en moyenne toujours - ont été refoulés [3] : pas de tickets pour eux, donc pas de possibilité d'entrer dans les locaux préfectoraux, même pour poser une bête question. « Il n'y a bien sûr jamais assez de tickets pour tout le monde. C'est rigolo, d'ailleurs : on a remarqué que le nombre de tickets distribués le matin était calculé pour qu'il n'y ait plus personne dans la préfecture à 16 h 45, heure de la fermeture des bureaux... », remarque une militante du réseau.

Face à la froide machine de l'administration, les présents conservent un peu de bonne humeur. Sourient gentiment quand on les interroge, pas dupes : « C'est pour TF1 ? ». Ébauchent entre voisins de file, au coude à coude, des formes de solidarités. S'entraident, gardent la place du voisin quand un besoin urgent se fait impérieux. Et surtout se liguent contre ceux qui tentent de passer devant tout le monde : les apprentis resquilleurs sont vite éjectés, souvent dans la colère, parfois dans un éclat de rire collectif - « Il s'est cru où, celui-là ? »

Vers 8 heures, RESF a la bonne idée de distribuer cafés et gâteaux, les visages reprennent des couleurs après la nuit glaciale, des clopes s'échangent, des sourires s'esquissent : le plus dur est passé.

Sollicités, les naufragés de la Préfecture discutent volontiers, racontent sans en faire des tonnes, dignement. Juste, ils ne comprennent pas pourquoi on leur inflige un tel traitement. Un jeune turc s'indigne : « Pourquoi est-ce que ça se passe comme ça ? Dans d'autres préfectures, ils traitent les gens autrement, mais ici c'est l'horreur, ça fait quinze ans que ça dure, et ça devient de pire en pire. » Son voisin intervient : « Pourquoi on nous traite comme du bétail ? C'est pas humain de faire vivre ça aux gens. »

Les témoignages s'enchaînent, kafkaïens. Tournis : jusqu'où la dégueulasserie administrative peut-elle aller ? C'est peut-être ce jeune malien, très remonté, emmitouflé dans une couverture léopard, qui résume le mieux les choses : « On vit dans un monde d'hypocrites, dans un pays hypocrite. Comment ce genre de choses peut se passer dans le pays des droits de l'Homme ? » Bonne question.

Notes

[1] Nous avons illustré ce livre noir avec les photos de cette enquête. Merci au site «Article 11».

[2] Conférence de presse à laquelle ne s'est pointé aucun journaliste en titre, avec carte de presse dûment tamponnée et tribune ouverte dans un média «officiel». Mais l'édition 93 du Parisien avait publié un article (voir p. précédente).

[3] Pas de «refoulés pour la «file Deux», celle des délivrances de titres de séjour et informations sur les dossiers en cours : sur rendez-vous, celle-ci a vu patienter, du lundi au vendredi, de 160 à 270 personnes



Communiqué :
RESF 93 reçu par le préfet
le 1^{er} décembre 2009

Accueil des étrangers à la préfecture de Bobigny : ça va aller mieux, mais ne nous demandez pas comment... !

1) La délégation de RESF (Aubervilliers, La Courneuve, Sevran et LDH) a souligné qu'après une embellie de très courte durée, les conditions d'accueil et de traitement des dossiers à la préfecture de Seine Saint-Denis (Bobigny) se sont à nouveau gravement dégradées : distribution aléatoire des tickets à des étrangers contraints de faire la queue dans des conditions extrêmement pénibles pendant tout ou partie de la nuit, situation qui génère stress et tensions, mauvaise organisation de l'information et de l'accueil, nombre insuffisant de guichets ouverts, mais aussi allongement du temps d'attente entre le dépôt d'un dossier et son règlement qui peut prendre couramment plus d'un an, etc. RESF rappelle que ce constat est largement partagé, notamment par les élus du département.

2) RESF a regretté le contraste entre l'importance de la population étrangère dans notre département et l'insuffisance des infrastructures et des moyens humains alloués à l'administration concernée, se demandant si les étrangers constituaient une population de « seconde zone » et moins considérée. Il a réclamé une fois de plus

- une sous-préfecture de plein exercice à Saint-Denis,
- une augmentation du nombre de fonctionnaires et donc de guichets ouverts,
- une réorganisation de l'information en amont (accueil téléphonique et site) et de la signalétique sur place,
- la mise à l'étude d'un système de suivi électronique de l'état des dossiers.

RESF a enfin estimé que le changement le plus efficace serait de changer de politique, de remplacer la logique du soupçon par celle de l'accueil : simplification des conditions d'accès au séjour, régularisation des étrangers vivant en France et privés du droit au séjour, disparition des titres précaires, augmentation des titres de résidents....

3) M. le Secrétaire général, répondant au nom du préfet, assisté par Mme la Directrice des étrangers, a estimé pour sa part que la Direction de étrangers avait réussi à améliorer l'accueil et à diminuer les temps d'attente de janvier 2008 à juin 2009, mais a reconnu une nette dégradation depuis l'été. Elle serait due, le nombre de postes n'ayant pas diminué, aux effets des congés d'été auxquels se sont ajoutés les départs de fonctionnaires reçus à des concours. Un « *cercle vicieux* », une « *spirale de retards cumulés* » se serait créée, contre laquelle l'administration s'efforcera de lutter aujourd'hui, notamment en demandant à des fonctionnaires volontaires de travailler certains samedi. Le Secrétaire général et la Directrice des étrangers nous ont annoncé, que ces jours derniers, les services étaient enfin parvenus à venir à bout de la queue, et distribuer un ticket à tous les présents de la file 1, ce qu'il ont interprété comme le signe avant coureur d'une amélioration prochaine...

4) Pour l'avenir, la préfecture mise sur un « *redéploiement interne* » et une « *réorganisation* » pour améliorer la situation, mais se refuse à garantir l'ouverture permanente de trois guichets à l'accueil (sur neuf possibles) ce qui permettrait la distribution d'au moins 240 tickets en file 1. Une nouvelle signalétique en français va être mise en place. Par contre, Le secrétaire général se refuse à préciser dans quel délai l'ensemble des dossiers d'étrangers de l'arrondissement pourrait être traité un jour à Saint-Denis...

5) RESF insiste sur le fait que, certes, les conditions de travail sont difficiles pour les personnels de la préfecture, mais qu'il y a encore des comportements inadmissibles de la part de certaines personnes : mépris, tutoiement, rabrouement des étrangers. Le secrétaire général promet d'être attentif à ce point et de faire passer le message auprès des agents.

6) La délégation RESF a abordé ensuite d'autres aspects du contentieux avec la préfecture : pas de délivrance de récépissés à l'issue des examens de situation, régularisation « salarié » qui se fait attendre pendant des mois, ce qui amène les employeurs à ne plus honorer les promesses d'embauche, multiplication des autorisations provisoires de séjour n'autorisant pas à travailler, difficulté de changement de statut pour les jeunes majeurs qui ont été régularisés avec un titre « étudiant » qui ne correspond pas à leur situation...

7) Le Secrétaire général indique qu'il a déjà engagé une « réflexion » avec la DDTEFP pour l'amener à résorber son retard dans le traitement des autorisations de travail. Mme la Directrice des étrangers réfléchit à une nouvelle procédure pour les étudiants demandant à changer de statut en fin d'année scolaire, qui conduirait à les maintenir sous récépissé « étudiant » pour leur permettre de travailler en attendant la décision de changement de statut.

Bref, la délégation s'est séparée avec le sentiment d'avoir entendu beaucoup de discours et de bons sentiments, mais peu d'engagements précis qui permettent d'espérer mieux qu'un « retour à la situation normale » : un accueil décent des étrangers à Bobigny.

RESF 93 : Jean Michel Delarbre, Sophie Gouverneur, Maryse Patry, Antoine Viollet (Auber sans la peur) et M. Konté, élu de Bobigny.

□ Un constat partagé par d'autres associations, à Bobigny comme ailleurs, en particulier concernant les demandeurs d'asile...

PARIS, 25 nov 2009 (Dépêche AFP) -

Plusieurs associations ont dressé mercredi un « constat accablant des pratiques préfectorales illégales », régulièrement sanctionnées par les tribunaux administratifs, et visant selon elles à dissuader les demandeurs d'asile de solliciter une protection en France.

« Des bénévoles et salariés de nos associations se sont rendus dans six préfectures d'Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, **Seine-Saint-Denis**, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines) et ont constaté de graves violations des droits des demandeurs d'asile et des lois », a assuré lors d'une conférence de presse Florence Boreil, de l'Acat-France (Action des chrétiens contre la torture), précisant que l'Ile-de-France représente 42% de la demande d'asile en France.

Un collectif d'associations s'est constitué depuis 2008 sur cette question et regroupe l'Acat, Dom'Asile, Amnesty International, CAAR (Comité d'aide aux réfugiés), le Secours catholique, la Cimade et le GAS (Groupe accueil et solidarité).

Jean-François Dubost, d'Amnesty International, souligne tout d'abord « la difficulté d'accès des personnes aux services même des préfectures », citant l'exemple des Yvelines où un maximum de quatre demandeurs d'asile par jour est autorisé à entrer dans les locaux de la préfecture. « Pendant ce temps », souligne-t-il, « la personne risque d'être interpellée et traitée comme un migrant en situation irrégulière ».

Entre le 12 et le 14 novembre, la préfecture des Yvelines a été condamnée 10 fois par le tribunal administratif pour ce type de pratiques, qui pourtant se poursuivent.

Ensuite, les associations parlent d'un « défaut flagrant et criant d'information alors même que la procédure est extrêmement complexe et précise ».

Enfin, « de façon systématique, les préfectures restreignent les droits des demandeurs d'asile et pratiquent une suspicion généralisée de fraude », ajoute M. Dubost.

□ Un français témoigne pour sa femme et ses deux fils.

Nous sommes arrivés en 2004 en Seine-Saint-Denis. Ma femme était encore ghanéenne à cette date. Elle avait déjà une carte de dix ans délivrée par la préfecture de l'Isère (Grenoble) où nous n'avons jamais fait de queue pour ses papiers et avons été toujours bien reçu.

En 2004, nous avons découvert la réalité de la préfecture de Bobigny ! Ce fut un choc. Nous connaissons la présence de policiers devant la préfecture de Grenoble, mais pas les queues de gens depuis très tôt le matin et le trafic attendant cette attente insoutenable. En 2005, ma femme est enceinte de plusieurs mois et doit faire une démarche au service étrangers, file 1. Impossibilité de passer devant, aucune indication pour les femmes enceintes et les personnes handicapées ! Elle passera devant sous les sifflets de beaucoup et sans aucune aide des policiers présents. Une fois le ticket pris, nous sommes rentrés à la maison et revenu dans l'après-midi tant l'attente était longue. Une fois au guichet, un simple formulaire est donné ainsi qu'un rendez-vous. Tout ceci pourrait se faire par Internet simplement... et plus efficacement. Cela éviterait aussi de prendre des jours de congés pour le faire...

En mars 2008, ses enfants sont arrivés du Ghana : un mineur et un majeur. Pour le majeur, nous devons faire les démarches. Le même soucis se présentera sauf que nous patienterons toute la matinée pour avoir un ticket vers 11h30 et passerons vers 16h30 ! Une journée de travail pris en congés. Avec tout ceci, j'ai la chance de savoir que le mardi est le jour le moins chargé...

En février 2009, le deuxième enfant obtient ses 18 ans. Je vais donc le 9 décembre 2008 à la préfecture pour m'y prendre d'avance. J'obtiens un rendez-vous le 20 mars 2010 ! Là, on prend notre dossier. Le 24/03, je reçois un courrier demandant d'envoyer l'original de l'acte de naissance que j'avais présenté le 20/03 ! En écrivant une lettre avec une copie de l'original (je n'enverrai jamais un original par la poste), je fais valoir que celui-ci a déjà été vu. Bref, le fils de ma femme aura aussi sa carte.

Pour ma femme et ses deux fils, je pense que raisonnablement, j'ai pris plus de 10 jours de congés pour effectuer de simples démarches administratives qui à chaque fois prennent une journée minimum. L'ambiance en file 2 pour les rendez-vous a été délétère. Des doubléments dans les files mettent de la tension que les policiers présents observent sans rien faire... La

pression sur les guichetiers est énorme et les rend facilement irritables, ce qui est compréhensible.

Pour conclure, je dirais que les moyens mis en oeuvre par la préfecture ne respectent pas les principes de la charte Marianne qui mériterait par ailleurs d'être affichée.

Pour mémoire :

- 1 - faciliter l'accès des usagers dans les services ;
- 2 - accueillir de manière attentive et courtoise ;
- 3 - répondre de manière compréhensible et dans un délai annoncé ;
- 4 - traiter systématiquement la réclamation ;
- 5 - recueillir les propositions des usagers pour améliorer la qualité du service public.

Sur ces cinq points, la préfecture de Seine-Saint-Denis peut progresser grandement. Enfin, je ne saurais qualifier l'état des toilettes de la Préfecture qui datent certainement de longtemps.

Ce témoignage, je l'espère, fera prendre conscience, avec d'autres, que les moyens matériels et humains ne sont pas à la hauteur du nombre de visites et de demandes effectuées. Cependant, une plus grande informatisation des procédures, à l'image de ce que l'administration fiscale a fait ces dernières années, sera d'une grande aide pour toutes les parties, même si cela ne sera pas suffisant.

Mardi 17 Mars 2010

□ Mme et M. ROBERT □ E. R., étrangère malade

Le 12 février 2010 à 5h00 du matin, mon épouse et moi sommes allés à ma préfecture porte n°1 là où une file d'attente s'était déjà formée.

Nous la rejoignons, mais pendant notre attente, nous avons été abordé par deux hommes qui proposaient une meilleure place à la file à 20 euros. Nous avons refusés, car ce genre de pratique est intolérable. Au fil des heures, nous commençons à sentir le froid, la fatigue et le manque de sommeil nous envahit, nos pieds engourdis et malheureusement pour nous, il fallait attendre jusqu'à 9h00 et supporter les insultes et bagarres causés par les trafics de places.

La police arriva un quart d'heure avant l'ouverture pour essayer de maintenir l'ordre bien que parfois dépassé elle même par la présence de tant de monde. Arrive alors l'ouverture des portes, ou alors on s'est dit enfin ! Or c'est là que commence notre véritable calvaire : il fallait devant tout le monde débarrasser nos papiers et notre vie privée, sans intimité, et de plus nous sommes stoppés net devant la porte pour la raison « tickets épuisés ». A ce moment là, nous avons eu l'impression à une émission de loto et que c'était pas notre jour de chance et que nous ne méritions pas tant de supplice, un tel traitement de l'administration française.

Bref, 4h00 d'attente pour revenir à la case départ, fatigués, indignés et surtout remontés et se dire qu'il faut revenir dans les mêmes conditions : une angoisse de plus pour nous. Nous sommes revenus trois semaines plus tard, à la même heure et dans les mêmes conditions, nous avons été enfin reçus. Malheureusement stupéfaits, car cette longue attente avait pour but de nous recevoir juste pour quelques minutes et de nous remettre un formulaire à remplir, c'est incompréhensible, sans compter des sanitaires immondes.

Il faudrait vraiment arrêter ce genre d'accueil qui n'est pas digne de cette nation.

Livre Noir

Je tiens à signaler et à préciser que pour importer le sujet ~~de~~ la demande de sa venue à la préfecture, il est nécessaire d'être très matinal, aux environs de 4H du matin (Changement d'adresse, demande de renseignement, renouvellement, ...)

Chaque personne non véhiculée passe la nuit devant les portes de la préfecture. En moyenne, ils arrivent au milieu de la nuit à 3H du matin. Pour le renouvellement, j'arrive à la préfecture à 6H parce que le 1^{er} métro sur la ligne 5 est à 5H40. à la gare du Nord lorsque j'arrive, il y a déjà au moins 75 personnes devant moi.

Il est utile de rappeler qu'il existe actuellement des trafics des places d'attente moyennant un coût de 20€ à 10€ et 80€ pour les premières places.

L'attente très longue d'une durée de 4H à 5H, pour ma part engendre la fatigue, le sommeil, le désespoir, la tristesse et la colère.

Elle s'effectue dehors quel que soit le temps (pluie, neige, soleil, froid) etc.

Des disputes et les bagarres font partie de l'attente

du au place qu'occupe tout un chacun.

(les déplacements, incompréhensions, les menaces, ...)

L'envoi des convocations ne font plus partie des priorités et des services de la préfecture. Ils ont

envoient plus les convocations aux destinataires.

Dans mon cas, j'ai passé environ toute une année avec

un récépissé.

J'ai obtenu mon 1^{er} titre de séjour pour maladie en 2007

un titre précaire et temporaire, l'ordonné par la maladie

Concernant ma deuxième carte, elle était prête le

10 Avril 2009, malheureusement je l'ai reçu le 16 Août 2009

Suite à mon déplacement à la préfecture à mon initiative

(une attente de 5 mois), et elle s'expira le 05 Avril 2010.

~~Je tiens à préciser~~, le contrat continue depuis le 06 Août 2009.

Le Canard enchaîné du 5 mai 2010 à son tour...



Et les «accompagnants» confirment...

16 avril 2010 :

Nous avons attendu 9 heures pour nous voir remettre une enveloppe et un document avec les pièces à fournir. Après la semaine d'observation j'avais pu remarquer une légère augmentation. Maintenant c'est effectivement pire. Les personnes qui ne peuvent pas expliquer quel type de titre de séjour ils viennent chercher se font envoyer balader. On leur demande de revenir quand ils sauront ce qu'ils veulent ou lorsqu'ils parleront français. [Hélène]

11 mai 2010 :

J'étais hier matin en Préf. Porte 1 c'est effectivement pire ! Il y a une barrière verrouillée dès 9h pour empêcher de passer et pour rejoindre quelqu'un à l'intérieur ce n'est pas simple ! File 2 et 3 c'était l'horreur une queue impressionnante ! Un jeune couple attendait avec angoisse leur tour pour retirer un dossier : elle est française lui de St Domingue les 2 fois précédentes on leur avait refusé le dossier de 1ère demande. Je dois les recontacter pour savoir s'ils ont décroché le fameux sésame. [Françoise]

12 mai 2010 :

Ai fait un accompagnement ce matin. L'accueil ne cesse de se détériorer, conditions de réception des étrangers davantage inhumaines qu'il y a quelques mois lors de notre semaine d'observation. Pratiquement toutes les personnes présentes dans la file 1 ont été refoulées, uniquement 12 tickets distribués aujourd'hui. Les 2 agents faisant le tri à la porte nous ont dit de revenir la semaine prochaine, car aucun dossier de demande de titre de séjour ne sera remis, manque de personnel (2 agents et demi aujourd'hui aux guichets). Un monsieur dans la file hurlait car depuis 3 jours, c'est le même scénario et rien d'afficher pour informer les usagers. [Malika]

Documents à l'appui

2ème partie

Le traitement des dossiers : trop long, souvent aléatoire et injuste...

En matière de droit au séjour, les facteurs se cumulent qui tendent à réduire les possibilités d'accès au séjour, à examiner les dossiers de façon plus expéditive et plus restrictive, à accroître le nombre des décisions d'éloignements, souvent en dépit de réalités humaines et des dispositions du droit international. Pourtant ces droits fondamentaux, qui devraient protéger le droit de vivre en famille ou les droits de l'enfant, sont rappelées pour la forme dans chaque décision préfectorale qui les bafouent dans les faits et traumatisent durablement les intéressés.

Le durcissement continu de la législation, les consignes restrictives données depuis le ministère de l'immigration s'ajoutent aux conditions désastreuses dans lesquelles travaillent les services et au manque de formation des agents pour expliquer des décisions qui ignorent trop souvent les situations humaines et les conséquences d'une décision administrative, qui pour être parfois conforme à la loi, n'en est pas moins injuste et dramatique.

Il faut dire que les procédures ont été raccourcies et les droits au recours grignotés : le refus de séjour s'accompagne de la décision d'éloignement du territoire (Obligation Préfectorale de Quitter le Territoire). Entre la demande et l'éloignement forcé, le délai s'est considérablement réduit pendant lequel l'étranger peut faire valoir ses droits. Les recours gracieux n'ont plus d'utilité réelle parce que laissés sans réponse et seul le recours contentieux est suspensif, ce qui n'est pas clairement indiqué à l'étranger...

En matière de reconduite à la frontière après une interpellation, le recours doit parvenir dans un délai de 48 heures, y compris le week-end, que l'étranger soit libre ou enfermé dans un centre de rétention.

Le préfet dispose depuis longtemps d'un pouvoir d'appréciation des situations humaines. Il peut à tout moment prendre des décisions, même dérogatoires, de régularisation du séjour d'un étranger vivant dans son département. Les autorités se gargarisent du «cas par cas». Mais en réalité, le préfet ne se sert que rarement de son pouvoir, sauf quand l'émotion d'une partie de l'opinion et la mobilisation citoyenne imposent un retour en arrière.

Pour sortir de l'aléatoire et de l'arbitraire, il faudrait davantage de considération pour les personnes et pour les droits, à tous les niveaux de l'Etat. Et une loi plus humaine, plus juste et égale pour tous.

***Dans ce domaine, il aurait fallu plusieurs tomes de ce livre noir pour illustrer le caractère parfois illégal, souvent injuste, toujours dramatique des décisions préfectorales.
Nous n'en avons retenu que quelques unes.***

❑ Collectif 93 de lutte pour les sans papiers

Déclaration de sans papiers en grève de la faim à Saint-Denis

Nous avons décidé d'entamer une grève de la faim depuis le 13 novembre parce que pour deux d'entre nous, nous avons déposé un dossier vie privée à la Préfecture en mars dernier, toujours sans réponse ; pour un autre, malgré un dossier solide, contrat de travail, lettre de motivation du chef d'entreprise, preuves de présence en France, malgré tout ça, le seul résultat a été plusieurs refus ; pour un autre, enfin, comment déposer un dossier dans lequel la Préfecture exige un contrat de travail, alors que le seul travail est au noir.

Tout ça s'est trop. C'est trop aussi les contrôles d'identité et les queues devant la Préfecture, les files d'attente interminables qui commencent la veille, le nombre de tickets distribués de façon aléatoire, le tri sévère. Nombreux sont ceux qui sont refoulés après avoir attendu de nombreuses heures dans le froid et même parfois sous la pluie. Les tensions sont très vives, les délais de traitement des demandes (6 mois pour obtenir un rendez-vous et souvent 6 à 8 mois pour la réponse).

Nous avons participé à des manifestations partout à Paris, à des veillées devant la Préfecture, mais nous vivons dans la peur. Nous voulons dire qu'on veut exister au grand jour. Voilà pourquoi nous faisons la grève de la faim

Témoignage de Ahmed Sakhel

Je viens de Tunisie, je suis arrivé en France, avec ma femme, Hajer, en 2002. Depuis, nous avons eu trois enfants, tous nés en France, dont deux scolarisés. Depuis 2002, je travaille comme boulanger, je suis présent à toutes les manifs de sans papiers à Paris et à toutes les veillées devant la Préfecture. Quatre fois j'ai déposé des dossiers à la Préfecture, j'ai eu trois refus, une fois au Tribunal, sans aucune réponse. Et pourtant j'ai un contrat de travail, huit années de preuves de présence, de promesses d'embauche, de vie en couple, mes enfants vont à l'école, ma femme a suivi des cours de français pendant trois ans. Je paie des impôts, EDF, mon loyer. Malgré tout ça rien. C'est pour ça que j'ai arrêté mon boulot pour me mettre en grève de la faim avec la coordination des sans papiers dont je fais partie depuis 2004. Pour moi, ma seule cartouche c'est la grève de la faim.

Je veux juste dire qu'au moins je veux qu'on sache que j'ai envie d'exister parce que, pour moi, quand tu es sans papiers dans ce pays tu n'es rien, tu n'as aucun droit, pas d'allocations en cas de chômage, pas de retraite, et pour moi, le papier, c'est-à-dire le titre de séjour, c'est tout, et je suis décidé à faire la grève de la faim et à aller jusqu'au bout. J'écris en mon nom et en celui de ma femme, Hajer, qui soutient mon combat même si elle ne peut pas faire grève elle-même à cause de nos enfants.

Témoignage de Fatiha e Abdallah El Arbi

Nous sommes arrivés en France le 1^o novembre 2001. Les événements en Algérie nous ont incité à quitter le pays, mon mari (en grève lui aussi) a été menacé : soit il allait au maquis soit c'est sa tête qui allait être coupée. Nous avons tout vendu, la maison et le camion qui était notre gagne pain et nous sommes venus en France croyant trouver refuge dans un pays d'asile et de droits de l'Homme mais, hélas, rien de tout cela.

Nous avons fait une demande d'asile territorial en novembre 2001 et nous avons obtenu une attestation de dépôt de dossier au mois de décembre. Nous avons rejoint la coordination 93 des sans papiers, nous avons lutté et nous avons fait la marche Marseille-Paris de 45 jours. Arrivés à Paris, pas de résultat. Le mois de janvier 2002 nous avons eu un récépissé qui n'autorise pas à travailler. Arrivés ici avec 180 000 FF, nous en avons fini avec toutes nos économies.

Nous avons été déçus et nous avons quitté Saint Denis pour aller à droite à gauche à la recherche d'un gagne pain. Dans pas mal de villes nous avons travaillé au noir, exploités par les patrons, et nous

avons fini par retourner à Saint Denis et, de nouveau, rejoint la coordination 93. Nous avons fait une nouvelle demande à la Préfecture en recommandé avec accusé de réception le 27 mars 2009. A ce jour, aucune réponse.

Malgré nos luttes, nos manifestations, nos veillées devant la Préfecture, épuisés, inexistants, galérants, ne trouvant pas d'autres issues, nous avons décidé la grève de la faim et nous irons jusqu'au bout en espérant avoir nos papiers et exister.

Epopée de Mamadou Doumbia

Je suis arrivé en France, depuis le Mali, le 30 octobre 2005 par la Mauritanie, le Maroc, l'Espagne (Barcelone). Presque 8000 km pendant lesquels j'ai perdu trois frères avec le naufrage de la pirogue près des Iles Canaries. Ils s'appelaient Samba, Bilaly, Ousmane, paix à leurs âmes, je suis toujours touché par le choc, ils étaient tous les trois un peu plus âgés que moi, bon c'est comme ça la vie, « la mort est un phénomène naturel » c'est ça notre slogan. En plus, j'ai perdu tous mes papiers dans le naufrage de la pirogue.

Je suis de famille inconnue. Né le 25 juin 1981 à Bamako (Mali), j'ai perdu mon père en 1982, à la suite d'un accident de la route ; ma mère je ne l'ai jamais vue et je n'ai jamais eu la chance de connaître ma famille ou d'être élevé par eux. J'ai pourtant obtenu mon baccalauréat en sciences humaines au Mali en juin 2005 mais je n'avais aucune chance d'aller à la Fac puisque je ne pouvais pas payer mes études, n'ayant pas de famille pour m'aider. N'ayant plus de parents au pays, plus de famille nulle part (ni au Mali, ni en Espagne, ni en France), je me suis dit que la seule famille qui me reste est la France, dont j'ai hérité une très bonne connaissance de la langue. La France ayant colonisé le Mali comme une mère patrie, je me suis dit que si j'arrive en France c'est la vie. Ce sont toutes ces raisons qui m'ont poussé à faire 8000 km pour voir la France.

On parle tout le temps de la France, comme un pays des droits de l'Homme, mais je songe que la façon dont ils traitent les immigrés sans papiers, vraiment, c'est hallucinant et horrible. Les centres de rétention pour les sans papiers, menottés, expulsés, vraiment c'est pas humain. Je pense qu'aussi la France est une république fondée sur la liberté, l'égalité, la fraternité, et aussi la laïcité mais tel n'est pas le cas. Il y a vraiment des choses injustes qui se passent dans ce pays, que je ne peux pas imaginer.

Je suis présent sur toutes les actions, manifestations, veillées et autres. Je travaillais, avec l'identité de quelqu'un d'autre, dans une boîte de traiteur dans le 16^e comme aide pâtissier, mais aussi interprète pour les stagiaires étrangers comme je suis bilingue français-anglais. Dans la boîte on était 18 personnes sans papiers. Quand nous avons fait la grève, ils ont fait un accord pour les 17 autres mais pas pour moi parce que j'étais en fin de contrat, alors qu'ils étaient prêts à me faire un CDI. Ils se sont écartés de moi facilement le jour où ces 17 personnes ont eu leurs cartes, j'ai tout fait, mais ils ont dit non. Donc je me suis retrouvé à la rue, sans ressource, ni boulot, que la souffrance etc.

Donc je me suis dit que la seule cartouche pour moi c'est la grève de la faim, parce que moi je n'ai pas de contrat de travail ni de promesse d'embauche. C'est la raison pour laquelle je suis en grève de la faim, en plus j'irai jusqu'au bout. Je suis inscrit dans la coordination 93 des sans papiers depuis 2007, je participe à toutes les luttes, mais c'est toujours la même salade.

Alors être un sans papiers en France c'est très difficile, tu vis dans la peur, tu n'es qu'un chien, même le chien est mieux que toi, alors nous voulons au moins dire qu'on existe, qu'on est des êtres humains comme les autres, que nous voulons vivre dignement.

Vous pouvez venir nous soutenir au 15 rue Emile Connoy à Saint Denis (novembre 2009)

Mamadou D.
Fatiha et Abdallah E.
Ahmed Sakhel

☐ Délais démesurés et non respect des procédures

Revenez l'année prochaine...

Je reviens sur le cas d'un sans-papier (en France depuis 19 ans) qui n'a pas reçu de réponse à sa (4ème) demande de régularisation. La réponse écrite n'a pas été transmise dans les 4 mois comme indiqué sur son récépissé. Il a téléphoné la semaine dernière à la préfecture et il y a une nouvelle énormité dans le traitement de son dossier : non seulement on lui a confirmé au téléphone que la décision le concernant était prise (mais en refusant de lui en donner la teneur), mais on lui a répondu aussi de retéléphoner «dans 2 mois», c'est-à-dire au-delà de l'échéance d'un recours éventuel sur décision de refus implicite. Si ce n'est pas le règne de l'arbitraire, ça y ressemble dangereusement.

De plus, «dans 2 mois» ce sera en 2010. Ce monsieur est donc surnuméraire d'un «stock» de la préfecture épuisé pour 2009, mais il ne sait pas lequel : la maigre catégorie des régularisables ? ou le met-on d'ores et déjà en «file d'attente» d'expulsion pour remplir les quotas de 2010 ?

Ce mépris absolu du droit (déjà si restrictif) et des personnes est d'autant plus choquant qu'il n'a jamais été question d'un quelconque retard de traitement : la décision du préfet est prise, mais elle n'est pas « à la frappe », engluée dans une surcharge de service.

On s'autorise simplement à refuser de la communiquer.

Colette P. / Resf

Un an plus tard, régularisé, ... mais sans carte de séjour !

Monsieur le Préfet

Nous nous permettons d'attirer une nouvelle fois votre attention sur la situation de Madame E. et de ses deux enfants, Mickaël et Sarah.

Madame E. dispose d'un récépissé de demande de carte de séjour qui est renouvelé tous les trois mois et dont la validité se termine le **02 juin 2010**. Or, **la décision d'accorder une carte de séjour à Madame E. remonte à juin 2009**.

Madame E. est contrainte de travailler sans autorisation pour élever ses deux adolescents, alors qu'elle a fourni très exactement le contrat de travail et tous les justificatifs demandés.

Elle ne peut négocier avec la propriétaire de la chambre qu'elle occupe parce qu'elle n'a pas sa carte de séjour, et elle se trouve sous le coup d'une expulsion locative, avec commandement de quitter les lieux au plus tard le 15 février 2010.

Ces retards administratifs ont placé la famille dans l'incapacité d'un relogement .

En principe, la commission de médiation de la Seine Saint Denis devrait lui reconnaître un accueil prioritaire dans une structure de relogement. Madame E. dispose en effet depuis octobre 2009 de fiches de paie.

Nous nous permettons donc de solliciter de la part des services préfectoraux une attention renouvelée afin qu'une carte de séjour, (que nous souhaitons « vie privée et familiale ») soit délivrée dans les plus brefs délais à Madame Aimée E.

En effet, l'habitat actuel pour les deux jeunes adolescents et leur mère, est totalement insalubre et insuffisant, et leur relogement est urgent..

Gisèle N. / Permanence RESF Le Pré saint-Gervais

La commission fantôme du titre de séjour...

La commission du titre de séjour doit donner un avis dans les cas où le préfet envisage de refuser le droit au séjour à un étranger qui y aurait accès de plein droit ou sur pour les admissions exceptionnelles au séjour. Il s'agit le plus souvent de personnes présentes en France depuis bien plus de dix ans. Mais le préfet reste libre de la saisir ou pas et n'est pas tenu par son avis.

De fait, elle ne se réunit que rarement. L'accès de plein droit au séjour dans le cadre d'un certain nombre de dispositions du CESEDA étant soumise à des conditions, leur appréciation est affaire d'interprétation. Très souvent, la préfecture tend à considérer que les conditions ne sont pas remplies et prend une décision de refus, sans réunir la commission.

Les permanences RESF 93 la demandent souvent et ne l'obtiennent jamais. 15 personnes qui relèveraient de ce même droit de passage à la commission du titre de séjour ont été signalées par la coordination 93 de lutte pour les sans papiers et n'ont obtenu que quelques réponses.

En outre, la production d'un contrat de travail sous forme de formulaire CERFA ne saurait être exigée.

Matemba S., 22 ans en France : OQTF sans avis de la commission !

Matemba S., malien né en 1964, est en France depuis 1988, soit plus de 22 ans et les preuves de présence sont conséquentes (notre courrier datant du 9 septembre 2008 exposait à l'époque 52 documents probants). Il a travaillé dans différents secteurs, mais plus particulièrement à la démolition (exposé à l'amiante) et à l'asphaltage. Des bulletins de salaires figurent dans son dossier.

En décembre 2007, Matemba résidait à Saint-Denis : Monsieur Le Maire de Saint Denis avait adressé un courrier à la préfecture pour demander l'application de l'article L.313-14 du CESEDA, c'est à dire l'examen de son dossier par la commission exceptionnelle de droit au séjour. Ce courrier est resté sans réponse.

Le MRAP et La coordination 93 ont fait la même demande en 2008. Et le Maire de Pierrefitte, où il réside actuellement, l'a aussi sollicitée.

Matemba a déposé un nouveau dossier le 06 juillet 2009. Il s'est présenté à la direction des étrangers pour signaler son changement d'adresse à Pierrefitte, ce que les associations ont confirmé par plusieurs courriers et mails au cours de l'année. C'est en réponse à un de ces mails que les services de la préfecture nous ont avertis qu'une OQTF lui avait été notifiée le 31 décembre 2009 à son adresse de Saint-Denis (il n'a jamais pu retirer ce courrier à la poste de Saint-Denis). Ils ont alors invité Matemba à aller le chercher à la préfecture « *tout en sachant qu'il ne pouvait se prévaloir de recours et qu'il était censé avoir quitté le territoire français* ».

Aucune réponse n'a jamais été formulée aux associations et élus : Matemba peut être expulsé à tout moment après 22 ans passés en France et une santé marquée par l'exercice de travaux pénibles...

Agnès C. - MRAP de Pierrefitte

Marguerite P. - Coordination 93 de lutte pour les sans papiers

❑ Le droit à la vie privée et familiale remis en cause

La logique de la politique de l'immigration en France a fait de l'immigration familiale une immigration « subie » qu'il faudrait diminuer par tous les moyens. Au service des Etrangers de Bobigny, on n'hésite plus à le déclarer ouvertement : « nous ne délivrons plus de titre de séjour « vie privée et familiale » ».

Les candidats à l'application de ce droit fondamental garanti par la Convention européenne des droits de l'homme se voient renvoyés, au mieux, vers une hypothétique régularisation par le travail, rendue encore plus aléatoire par la situation du marché de l'emploi ou l'arbitraire patronal, et plus précaire par la nature du titre délivré, lié à l'exercice d'un emploi au moment du renouvellement, ainsi qu'à un métier donné, voire à une spécialité.

Il est scandaleux qu'il soit devenu aussi difficile d'obtenir un droit au séjour parce qu'on a rejoint ses parents, des frères et sœurs ou un conjoint, parce qu'on vit en France en famille depuis des années et qu'on y a tissé des liens personnels, sociaux ou affectifs, ou parce qu'on y a fait l'essentiel de sa scolarité. L'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et l'article L. 313-11 7° du CESEDA ne sont plus appliqués qu'au compte-gouttes.

L'odyssée de la famille Camara

Ce couple, présent en France depuis de longues années, avec des enfants scolarisés, avait tenté d'obtenir le droit au séjour au titre de la circulaire du 13 juin 2006. Mais ils font, comme beaucoup, l'objet d'un refus de séjour, puis d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, respectivement les 27 et 23 novembre 2006.

Un jugement établit leurs droits en annulant l'APRF

Le tribunal administratif de Cergy Pontoise juge leur recours le 17 décembre 2007 et **annule la décision préfectorale**.

Le jugement, après avoir énuméré de nombreux considérants tirés de notre situation : ancienneté de séjour de plus de 10 ans, mariage et naissance de **quatre enfants en France**, volonté d'intégration, rupture des liens familiaux avec le pays d'origine, relève que « *les requérants sont fondés à soutenir que les mesures de reconduite à la frontière prises à leur encontre ont porté à leur droit au respect de leur vie privée et familiale une atteinte disproportionnée par rapport aux buts en vue desquels ces mesures ont été prises* ».

La décision stipule que « *le préfet de Seine Saint-Denis statuera sur la situation de M. et Mme CAMARA dans le délai de deux mois suivant la notification du présent jugement* » .

Depuis 2007 la préfecture refuse la délivrance d'un titre « vie privée et familiale »

Mais pendant un an et demi, la préfecture ne leur délivre que des autorisations provisoires de séjour, fait attendre sa décision, pour finalement exiger d'eux des contrats de travail en vue de la délivrance d'un titre « salarié ». Mais quels patrons acceptent de s'engager dans cette voie dans ces conditions ? Et quid du droit à la vie privée et familiale ?

Il faudra le soutien de RESF et de multiples interventions, dont celle de la sénatrice Eliane ASSASSI, pour débloquer partiellement la situation au printemps 2009. La préfecture accepte de délivrer une carte sans contrat de travail, mais ce sera toujours une carte « salarié ».

Au printemps 2010, le couple a fait une demande de changement de statut pour enfin obtenir le titre de séjour auquel il a droit. Toujours aucune réponse...

Jean Michel D. / Permanence départementale RESF

M. D. maintenu depuis près de trois ans sous statut précaire...

Monsieur D., malien, né en 1980 à Kayes, arrive au centre de rétention de Bobigny au mois de Juillet 2007. Sur notre requête, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté de reconduite à la frontière dont il avait été l'objet le 13 Juillet 2007 en tant qu'il portait atteinte à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Depuis cette date, monsieur D. ne s'est vu délivrer que des autorisations provisoires de séjour successives d'une durée comprise entre 3 mois et 6 mois.

Au début, la préfecture a voulu faire application de la procédure «accompagnant de malade» et a saisi le médecin de la DDASS eu égard à la pathologie de son enfant. Son enfant est en effet atteint d'une pathologie chronique grave depuis la naissance, qui le contraint à être suivi régulièrement à l'hôpital Roger Ballanger d'Aulnay sous Bois et il est pris en charge à 100% pour maladie de longue durée.

Je me suis tout d'abord étonnée de cette procédure, considérant que ce monsieur devait pouvoir obtenir un droit séjour, non conditionné par la pathologie de son enfant. En effet, Monsieur D. a établi en France des liens familiaux et personnels très intenses :

- arrivé en France en 2002, il n'a pas quitté le territoire français depuis 8 ans,
- son enfant, aujourd'hui âgé de deux ans et demi, est né en France,
- il maîtrise parfaitement la langue française,
- il est marié avec une jeune femme de nationalité malienne, titulaire d'une carte de résidente, et vit dans la famille de sa femme,
- depuis qu'il est titulaire d'autorisations provisoires de séjour avec autorisation de travail (Juillet 2007), il travaille, sous contrat à durée indéterminée, comme paysagiste,
- il a toujours déclaré ses impôts.

La personne du bureau 13 a entendu nos arguments et nous avons cru le problème réglé par la délivrance prochaine d'une carte de séjour «vie privée et familiale».

Or, depuis plus d'un an maintenant, sa situation s'est trouvée à nouveau bloquée, la chef de service tenant absolument à délivrer à monsieur D. une carte de séjour «salarié». L'employeur de monsieur D., très satisfait de lui par ailleurs, qui l'a toujours employé alors qu'il avait une autorisation de travail, ne comprend pas pourquoi il aurait à payer une taxe de 900 € ; monsieur D. remplit toutes les conditions pour bénéficier d'un titre de séjour « vie privée et familiale ».

M. D. commence à être épuisé, doit à chaque fois poser un jour de congé pour se rendre à la préfecture pour renouveler son autorisation provisoire de séjour. Cela fait deux ans que ça dure....

Clémence R. - Cimade Ile de France

Excusez-nous, on s'est trompés ! Refus de statut moins précaire

Mr K. Boubacar est arrivé en France en 1999, soit il y a 11 ans. Il s'est marié en novembre 2005. Le 24 mars 2009, une autorisation provisoire de travail lui a été accordée. Depuis, l'employeur qui l'embauche en CDI depuis 5 ans a rempli le formulaire CERFA nécessaire à la délivrance d'un titre de séjour « salarié ». Le CERFA a été validé par le Direction départementale du travail et de l'emploi, la taxe ANAEM payée et le stage OFII accompli : K. Boubacar a donc bénéficié donc d'un récépissé en attente de fabrication de sa carte de séjour « salarié ».

Or, la préfecture nous informe par mail qu'elle s'est trompée, que Monsieur n'aurait jamais dû être considéré comme « salarié », mais comme père d'enfant malade ! En effet, son épouse et lui ont un enfant gravement handicapé.

Malgré nos demandes répétées pour que leurs situations soient examinées au regard du droit au respect de la vie privée et familiale, la préfecture continue à leur faire suivre le long parcours de « parents d'enfant malade », statut très précaire.

Agnès C. – MRAP de Pierrefitte

M. Sidi G. : deux ans pour respecter la loi...

M. Sidi G., né en 1972, est suivi par une association d'accès aux droits et le MRAP de Pierrefitte depuis 2006. Sa situation relève des dispositions de l'article L. 313-11 7° du CESEDA : aîné des enfants, Sidi G. avait dû rester en Mauritanie pour prendre soin de sa grand-mère. Après le décès de celle-ci et celui de ses deux frères encore en Mauritanie, il est arrivé en France en 2000 pour rejoindre le reste de sa famille : ses parents en situation régulière et ses frères et sœurs, tous français à l'exception d'un des frères qui est titulaire d'un titre de séjour depuis sa majorité.

Sidi devait être régularisé : il a été convoqué à l'ANAEM, et on lui a demandé de fournir... un contrat de travail... Son employeur a accepté dans un premier temps : formulaire CERFA validé par la Direction départementale du travail et de l'emploi.

Par courrier du 15 mai 2008, le préfet l'informe qu'une suite serait donnée à sa demande de changement de statut... qu'il n'avait jamais sollicité. Il a obtenu un récépissé avec droit au travail. Mais son employeur s'est désisté, et il ne retrouve pas d'autre employeur acceptant de se soumettre aux formalités nécessaires.

Il y a abus manifeste à exiger un contrat de travail pour un jeune homme dont toute la famille est installée légalement en France et qui y réside depuis 10 ans ! Il cumule les récépissés renouvelables tous les trois mois depuis deux ans. PS : au bout de 2 ans d'échanges incompréhensibles, la préfecture nous signifie en juillet, que son dossier a été examiné favorablement sous l'angle de la Vie Privée et Familiale . Nous attendons la convocation...

Agnès C. - MRAP de Pierrefitte

Mme Digna A.S., en France depuis 15 ans : un contrat de travail ou rien...

Monsieur le préfet,

Nous vous adressons en date du 12 août 2008 une demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de l'article L. 313-14 du CESEDA, assortie de la liste des nombreux éléments de preuves que peut présenter cette dame de son séjour continu sur le territoire français depuis plus de 10 ans.

Elle a été enfin convoquée par vos services pour un examen de situation le 13 mai 2009 à l'issue duquel elle a été mise en possession d'une attestation de dépôt de dossier. Puis un courrier reçu en date du 8 juin 2009, signé par délégation par Mme F. BRISSET, annonce « *lui accorder une carte de séjour en qualité de salariée, sous réserve d'un dépôt de contrat, mais sans que vous soit opposée la situation de l'emploi* ».

Nous vous remercions de cette décision de principe favorable à l'intéressée. Néanmoins les modalités indiquées la placent aujourd'hui dans une situation paradoxale :

1/ En effet, Mme A.S. travaille comme femme de ménage chez différents particuliers, qui l'estiment et lui font confiance depuis de nombreuses années, mais qui ne sont pas en mesure de remplir pour elle les contrats et formulaires concernés, puisque chacun ne l'emploie que quelques heures par semaine. Il paraît impossible dans l'état actuel des choses de se conformer à la procédure que vous lui proposez.

2/ Par ailleurs, nous vous rappelons la particularité de ce dossier et la nature de notre demande : **Cette dame est présente sur notre territoire depuis près de 15 ans** et le prouve sans contestation. Elle y a fait sa vie, ses relations sociales et amicales et ne pourrait que difficilement envisager à l'âge de 52 ans de tout remettre en cause.

C'est pourquoi nous vous avons demandé d'user de la possibilité offerte par la loi de l'admettre au séjour à titre exceptionnel au regard de l'article L. 313-14. C'est à cette demande que nous vous demandons avec insistance de bien vouloir répondre favorablement. .../...

Pour RESF 93, Jean Michel D. (*Ligue des Droits de l'Homme*)

Un titre de séjour du pays de Kafka ou ...du père Ubu...

Un titre de séjour de 10 ans accordée à une ressortissante d'un pays de l'Union européenne avec autorisation de travail «*pour toute activité professionnelles ... sauf salarié*».

La pauvre dame ne sait comment elle va vivre dans les dix ans qui viennent... et RESF Montreuil s'étonne de cette application grotesque des dispositions transitoires appliquées aux bulgares et aux roumains !



Mme Kadidia D., titre «visiteur» sans le droit de gagner sa vie...

Monsieur le préfet

Mme Kadidia D., née en 1946, de nationalité ivoirienne, demande le renouvellement de son titre de séjour. Entrée en France en 1983, voilà donc 22 ans, elle réside chez sa fille, Mme Baye S., de nationalité malienne, qui vit à Pantin en situation régulière. Elle est la grand-mère de deux petites filles françaises, Kadidia et Coudedia, nées en 2003 et 2005. Son frère, Mr Drissa D., est également résident en France. Le père de ses enfants; Mr Cheickna S. est décédé en 1991. Mme D. a suivi une formation à l'aide à domicile aux personnes âgées et a fait preuve de sa capacité à travailler comme agent de service puis comme femme de chambre, alors qu'elle bénéficiait de de titres de séjour pour raisons médicales C'est suite au non renouvellement de son titre de séjour qu'elle a perdu son emploi en 2005. L'essentiel de ses liens familiaux est maintenant établi en France.

Mme D. avait obtenu il y a un an un titre de séjour 'Visiteur'. Son état de santé ne lui permet pas de travailler dans l'immédiat, mais elle n'a pas atteint l'âge limite de la retraite et espère bien reprendre son activité dès que ce sera possible. C'est pourquoi elle formule une demande de titre de séjour «*Vie privée et familiale*» fondée sur les articles L 313-11-7° et L 313-14 du CESEDA, et non 'Visiteur' qui ne lui permettra pas de travailler.

Nous vous prions de trouver, jointes à son dossier de demande de renouvellement, les pièces qui attestent de l'établissement de sa vie privée et familiale en France. .../...

Marie Geneviève G. / MRAP - Comité local Pantin-Le Pré Saint-Gervais

☐ Conjoint de français : tracasseries et suspicion...

Comme les autres administrés, les couples mixtes sont confrontés à des délais inadmissibles entre le premier déplacement à la préfecture pour entamer les démarches (« file 1 ») et le premier rendez-vous (« file 2 ») : l'attente peut aller jusqu'à 4 mois ! Des ayants-droits sont ainsi maintenus dans la précarité la plus totale alors qu'ils ont toutes les pièces du dossier qui pourrait être enregistré directement ce premier jour...

Par ailleurs, un conjoint de Français peut solliciter un visa long séjour auprès de la préfecture (exception à la compétence du consulat prévu par la réglementation) ; malgré de nombreuses jurisprudences des juridictions administratives – y compris du Conseil d'Etat - qui le rappellent, la préfecture de Bobigny continue de se cacher derrière la compétence du consulat pour ne pas donner suite aux demandes.

Les Amoureux au ban public – collectif 93

Femmes victimes d'une double violence conjugale et administrative

Les personnes qui peuvent prétendre à l'obtention d'un titre de séjour en tant que « partenaire de » doivent justifier de leur communauté de vie avec cette dernière. Il existe un fort lien de dépendance administrative. Que se passe-t-il en cas de violence provoquant une séparation ? Une personne étrangère victime de violences conjugales est face à un dilemme : soit elle choisit de se protéger et quitte le domicile conjugal en risquant de perdre son droit au séjour soit elle reste et subit les violences, en ayant toujours la crainte d'avoir ses documents confisqués ou d'être dénoncée à la préfecture.

Le renouvellement du titre de séjour des conjoints de français et des conjoints d'étrangers en situation régulière entrés au titre du regroupement familial, qui ne peuvent plus justifier d'une communauté de vie en raison des violences subies au sein du couple, relève du pouvoir discrétionnaire du préfet selon les dispositions du CESEDA (articles L313-12 alinéa 2 et L431-2 alinéa 4)

Pour renouveler ce titre, la préfecture a besoin de la preuve des violences : un dépôt de plainte, un certificat médical...

De plus en plus, il est demandé aux personnes de nouveaux documents, non exigés par la réglementation, tels que la preuve du jugement de divorce ou une condamnation pénale de l'auteur des faits de violences.

Sans jugement de divorce, pas de violences avérées... ni de titre de séjour

○ Leila a voulu renouveler son titre de séjour, il lui a été remis une nouvelle convocation.

Entre le moment où elle est allée à la préfecture et la date de convocation, son titre de séjour a expiré : Leila s'est trouvée sans récépissé et donc en situation irrégulière sur le territoire français alors même que la préfecture examine sa demande de renouvellement. Lors de sa nouvelle convocation, il lui a été demandé d'apporter le jugement de divorce. Un divorce prend du temps, et peut être extrêmement coûteux. Leila a divorcé dans son pays d'origine et a apporté le jugement de divorce. La préfecture lui a finalement remis un récépissé mais l'a informée qu'au prochain rendez-vous, elle devrait pouvoir montrer qu'elle a demandé la transcription de son décret de divorce à Nantes. Cette demande de renouvellement de titre de séjour dure depuis un an et demi.

Permanence Femmes de la Cimade IDF

○ D. L. a été accompagnée par nos soins, au commissariat de Saint Denis, pour porter plainte contre son mari qui la frappait. Le constat médical a été établi. Elle a été mise hors de portée de la main de son mari...mais vient de recevoir une OQTF.

MRAP 93 et groupe femmes de la coordination 93 de lutte pour les sans papiers

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS



DIRECTION DES ETRANGERS
Bureau de l'admission au séjour
info.etrangers@seine-saint-denis.pref.gouv.fr

Bobigny, le 22/04/20

Réf: [redacted]

M. [redacted]

Afin de compléter votre demande de titre de séjour, je vous prie de
RENOYER PAR COURRIER (joindre la lettre)
à l'adresse ci-dessous :

PREFECTURE DE SEINE-SAINT-DENIS
Direction des Etrangers - Bâtiment René CASSIN
BUREAU N° 133
1, esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY CEDEX

les photocopies des documents suivants (document(s) coché(s)) :

- pages de votre passeport (état civil, visa, tampon d'entrée et de sortie)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, GDF, France Télécom ou quittance de loyer...).
- photos d'identité récente sur fond blanc, de face et tête nue
- jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou acte de décès de votre conjoint
- attestation de concordance délivrée par votre consulat précisant l'identité à retenir
- autre(s) : *dépôt de plainte au commissariat et éventuellement certificats médicaux concernant les violences conjugales dont vous êtes victime.*

Pf Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La chef du bureau de l'admission au séjour

□ Le traitement des demandeurs d'asile

Fuyant des persécutions dans leur pays, les demandeurs d'asiles qui demandent la protection de la France relèvent pour leurs conditions d'accueil et leur droit au séjour d'une réglementation spécifique.

Cette législation (conformément à une directive européenne de 2003) devrait leur assurer de voir leurs besoins fondamentaux (en particulier logement et nourriture) couverts par l'Etat, et ce, tout au long de leur procédure, jusqu'à ce que l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) leur accorde ou non le statut de réfugié.

Pourtant, aujourd'hui en France, et en particulier en Seine Saint-Denis, de nombreux demandeurs d'asile sont sans ressources, à la rue, et, dans de nombreux cas, parce que la préfecture ne respecte pas leurs droits.

Extrême précarité prolongée par les retards de la préfecture

Dès le premier passage en préfecture, la loi leur garantit sous certaines conditions l'attribution d'un titre de séjour provisoire, pour la durée du traitement de leur demande. Afin de limiter la période de précarité extrême du demandeur d'asile arrivant sur le territoire, ce premier titre de séjour doit être délivré dans un délai maximum de 15 jours.

Depuis longtemps, ce délai n'est pas respecté par la préfecture de Bobigny : nous constatons très souvent que des demandeurs doivent attendre plus d'un mois et demi... A cette période très difficile peut fréquemment s'ajouter un bon mois supplémentaire, du fait de l'insuffisante capacité des structures départementales délivrant une domiciliation postale, pré requis indispensable aux premières démarches à la préfecture. Pendant cette période, faute du moindre papier justifiant le début de ses démarches, le demandeur d'asile est sous la menace d'une arrestation et d'une expulsion.

L'accès à une domiciliation postale dans des conditions acceptables devrait être garanti par l'Etat, mais rien n'est fait aujourd'hui pour l'améliorer en Seine Saint-Denis.

Défaut d'information pour les demandeurs en procédure prioritaire

Lorsqu'une personne est placée en procédure prioritaire parce qu'elle vient d'un pays d'origine sûr, elle reçoit une lettre lui indiquant qu'elle ne pourra pas être admise au séjour. Sur ce courrier très ambigu, aucune mention n'est faite de la possibilité de déposer sa demande d'asile auprès de l'OFPRA. Les personnes ne peuvent donc pas savoir qu'elles doivent tout de même se rendre à la préfecture pour récupérer le formulaire OFPRA.

Obligations de l'Etat non respectées ; des demandeurs d'asile à la rue

La loi prévoit que l'Etat fournisse un hébergement aux demandeurs d'asile qui en font la demande. Tant que la demande d'hébergement n'est pas satisfaite, le demandeur d'asile a droit à une allocation d'attente, manifestement insuffisante, d'environ de 10 euros par jour.

Le versement de cette allocation ne débute qu'une fois le premier titre de séjour obtenu à la préfecture et la demande d'asile effectivement enregistrée auprès de l'OFPRA.

Pourtant une grande proportion des demandes d'hébergement déposées en préfecture reste sans réponse dans le département.

De nombreuses associations de défense des droits des demandeurs d'asile se mobilisent en Seine Saint-Denis pour demander à la préfecture d'assurer sa mission consistant à fournir un hébergement aux demandeurs d'asile qui en font la demande. Une campagne de recours devant le Tribunal administratif est d'ailleurs en cours, et obtient ses premiers résultats : la préfecture reçoit injonction de fournir un hébergement en urgence.

□ Mineurs devenus majeurs : des réponses inadaptées

Titre «étudiant» : maintien de la précarité

Ornalia, née au Congo Brazzaville est aujourd'hui élève du lycée TURQUETIL à Paris 11^{ème}. Les services de la préfecture lui ont accordé le 5 août 2009 un titre de séjour « ÉTUDIANT ». Ce titre sera un obstacle pour s'insérer et suppose qu'elle reparte à la fin de ses études vers un pays qui n'est plus le sien.

Pourtant elle n'a plus aucune attache dans son pays d'origine: sa mère est décédée en 2000 et son père en 2007. Elle n'a pas de fratrie. La seule parente qui lui reste vit en France, mais elle a rompu tout contact pour échapper à un mariage forcé.

Elle est actuellement en Terminale BEP de maroquinerie et s'investit pleinement dans son projet de formation. Elle est une très bonne élève. Le soutien de ses professeurs et de ses camarades prouve sa réussite dans cette école d'un haut niveau.

Comme beaucoup de jeunes étrangers arrivés mineurs, elle se voit délivrer un titre précaire qui ne correspond pas à sa situation : sa vie est ici et c'est ici qu'elle veut se libérer de l'angoisse de la précarité, s'ouvrir tous les possibles...

Gérald A. (FCPE) / Collectif RESF Epinay

Titre «étudiant» pour une future maman d'enfant français...

Sidonie vient en 2007 de Côte d'Ivoire poursuivre ses études en France, mais sans le visa long séjour que l'ambassade lui a refusé (pourquoi ?). Inscrite au lycée Evariste Gallois de Noisy le Grand, elle fait un parcours exemplaire de la seconde Bac Pro secrétariat à la Terminale. Mais sa 1^{ère} demande de séjour, à 18 ans, se solde par une obligation de quitter le territoire français !

Le recours fait par RESF fait valoir un élément nouveau d'importance : la jeune fille vit maintenant en couple et attend un futur enfant français. Le papa a fait une reconnaissance anticipée de paternité. Le lycée se mobilise et signe force pétitions...

Résultat : la préfecture annule l'OQTF, mais délivre quoi ? ... un titre étudiant !

Jean Michel D. / Permanence RESF

Lycéen brillant, parents sans papiers ? OQTF !

Lingfeng est arrivé en France en 2006, à l'âge de 15 ans, pour rejoindre ses parents, déjà présents en France depuis plusieurs années, mais qui n'ont pas encore obtenu le droit au séjour.

Immédiatement scolarisé, il s'est attaché à maîtriser parfaitement le français et est devenu un élève brillant, actuellement en seconde générale au lycée Diderot ! Il est soutenu par toute la communauté scolaire : élèves, enseignants, proviseur... De plus, il a fait l'objet d'un parrainage républicain, présidé par le maire du 19^{ème} arrondissement, Roger Madec, qui est intervenu en sa faveur.

Mais la préfecture de Seine Saint-Denis n'a cure de ces éléments positifs et délivre une obligation de quitter le territoire français. Lingfeng prépare un recours avec son avocate dans le cadre de l'aide juridictionnelle et doit vivre dans l'angoisse du moindre contrôle d'identité.

Géraldine Q. / marraine républicaine RESF et professeur au lycée Diderot

AUBERVILLIERS

Timbaud manifeste pour ses lycéens sans papiers

Ils s'appellent Nagnan, Nicolae, Youssef et Mohamed, ont entre 19 et 21 ans et étudient au lycée Jean-Pierre-Timbaud d'Aubervilliers. Ces quatre élèves sans papiers sont menacés d'expulsion du territoire. L'un a déjà vu son recours rejeté par le tribunal administratif et peut être concerné d'un jour à l'autre. Leurs camarades, ainsi que leurs professeurs, se mobilisent pour faire annuler leur expulsion en faisant signer une pétition et en manifestant ce matin, à 11 heures, devant la préfecture. « Ces élèves suivent une scolarité normale et ont tous les quatre leur famille en France, explique une enseignante. Il n'y a aucune raison de les renvoyer dans leur pays d'origine. » La communauté éducative souhaite également être reçue en préfecture pour parler du cas de dix autres élèves, dont certains ont déposé leur dossier de régularisation en mars 2009 et n'ont toujours pas de réponse.

□ Etrangers malades : droits sans cesse revus à la baisse

Depuis que le droit au séjour des étrangers malades est inscrit dans la loi (1998), la préfecture de Bobigny ne se conforme pas à la réglementation : elle maintient en effet les étrangers malades dans un statut extrêmement précaire : l'autorisation provisoire de séjour, avec ou sans autorisation de travail, sans que l'on sache pourquoi, pendant au moins un an, en violation de la réglementation. Elle refuse le changement de statut d'étranger malade en un statut plus stable.

Par ailleurs, les médecins de la DDASS de Seine Saint Denis, chargés de rendre un avis sur l'état de santé et l'accès effectif des demandeurs aux traitements appropriés dans leur pays d'origine, ont une appréciation qui s'est considérablement durcie au fil des ans, conforme aux instructions du Comité interministériel de contrôle de l'immigration : si un traitement existe quelque part dans le pays d'origine, ils ne se soucient pas de savoir si telle personne pourra effectivement y accéder.

On peut espérer qu'une jurisprudence récente du Conseil d'Etat (07/04/2010) aide à redresser la barre.

Refus de renouvellement de son titre de séjour pour enfant malade au lendemain du séisme en Haïti

Madame S. bénéficiait d'une autorisation provisoire de séjour jusqu'au 28 septembre 2008. Des certificats de médecins hospitaliers spécialisés attestent que son enfant doit « *bénéficier de consultations répétées et régulières avec d'autres investigations nécessaires* ». Le praticien hospitalier certifie que « *le traitement approprié ne peut être dispensé dans le pays dont est originaire l'enfant* », et que « *l'état de santé de l'enfant nécessite la présence d'une tierce personne à ses côtés, en France* ».

Mais le médecin de la DDASS et le préfet en ont décidé autrement : elle n'a plus d'autorisation de séjour malgré nos recours. Il est pourtant certain que son enfant ne pourrait pas être soigné en Haïti.

Après plusieurs mois d'atermoiements, madame vient de recevoir une convocation pour un titre de séjour maladie (donc précaire, sans droit au travail) au nom de la maladie de son fils).

MRAP de Pierrefitte

□ Des refus de séjour lourds de conséquences...

M. OA, un père impotent, une mère elzeihmer : OQTF !

L'obligation de quitter le territoire que Abdellah O. a reçu fait référence à l'accord franco algérien alors qu'il est marocain : examen attentif ??

Sur le fond, il y avait nécessité d'accorder un titre de séjour « *vie privée et familiale* » : sa mère est victime de la maladie d'Alzheimer doit être surveillée en permanence, son frère est étudiant et ne peut assurer cette charge, son père est quasiment sénile et l'aide à domicile ne peut être présente 24h/24H.

Abdellah a été désigné par la Maison départementale pour les personnes handicapées comme aidant familial.

La famille dans son intégralité va être française, sauf Abdellah à qui on demande de repartir seul au Maroc. Or, ayant dépassé de quelques mois l'âge du regroupement familial, il a déjà vécu, très difficilement, seul au Maroc : il a fait une très grave dépression.

Il aura fallu une décision récente du tribunal administratif pour que M. Abdallah O. obtienne enfin gain de cause !

Agnès C. - MRAP de Pierrefitte

☐ Des refus de séjour lourds de conséquences...

Un père enfermé en rétention

à la veille de la rentrée scolaire de son fils

1er temps : 26 août 2009

Le père en rétention, l'enfant laissé seul à la veille de sa rentrée

On s'en souvient : l'affaire a fait la une ! Un papa interpellé, puis mis en garde à vue, enfin placé au Centre de rétention de Bobigny par le préfet de Seine-Saint-Denis à quelques jours de la rentrée scolaire. Le temps de la garde à vue n'a pas suffi pour prendre conscience que ce père avait seul la charge d'un enfant de 7 ans et qu'enfermer et expulser le père créait une situation grave, malgré le dévouement de la jeune femme qui est sa nouvelle compagne.

Une mobilisation importante s'organise et prend rapidement une dimension nationale. La préfecture doit lâcher du lest et libérer Joao. Chamah retrouve son papa.

2ème temps : 17 septembre 09

La Direction des étrangers refuse de régulariser

Convoqué pour un examen de situation, Joao comparait devant un aréopage qui lui reproche de n'avoir pas de passeport (il a fui l'Angola) et met en doute sa nationalité et sa situation... On lui indique que seule la production d'un passeport permettrait de faire évoluer le dossier et d'aller vers une régularisation.

3ème temps : 23 mars 10

Nouvelle demande fondée sur des éléments nouveaux - sans réponse :

RESF demande un réexamen sur la base de deux faits nouveaux : Joao a pu se faire établir un passeport numérisé qui vient confirmer ses déclarations antérieures quant à sa nationalité, ainsi que ses dates et lieux de naissance. D'autre part, il est devenu l'heureux père d'un deuxième enfant. Le courrier reste sans réponse !

4ème temps : 26 mai 10

Victoire en appel devant la Cour de Versailles : APRF annulé !

La décision est tombée : la Cour administrative d'appel de Versailles, contre l'avis du ministère public, juge illégal l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière pris par le préfet de Seine Saint_Denis à l'encontre de ce père de famille.

La préfecture va devoir réexaminer la situation et, dans l'attente, le placer sous autorisation provisoire de séjour. C'est un début : le combat commence pour imposer une régularisation «vie privée et familiale» qui ne serait que justice !

Jean Michel et Malka / RESF 93 et RESF Saint-Denis

Un papa haïtien de Drancy expulsé en 2009

Extrait d'un courrier adressé urgence au préfet de Seine Saint-Denis

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le cas de M. Pierre LAPOINTE, un père de famille qui se trouve actuellement au CRA du Mesnil Amelot depuis le 23/01/09, suite à un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière pris le même jour. Plusieurs raisons nous amènent à solliciter de votre part un réexamen bienveillant de sa situation :

· **L'ancienneté de séjour** : ce ressortissant haïtien est arrivé en France en 2000. A son arrivée en France, M. LAPOINTE a demandé l'asile, mais il a été débouté. Ne pouvant se résoudre à repartir vers un pays où la situation sociale reste très difficile, il s'est maintenu sur notre territoire, mais pour y construire une vie familiale et travailler dans le bâtiment. Il vit donc avec les siens sur notre territoire depuis près de neuf ans et sa vie s'est organisée ici.

.../...

· **Sa vie familiale** : sa compagne Roseline vit à Drancy avec leur fille Beverly, née le 24 juillet 2005, une enfant scolarisée à l'école M. Bloch de Drancy. Pierre est aussi le papa de Davidson LAPOINTE, né d'une union précédente, le 8 mars 2006. Davidson est scolarisé à l'école Soufflot à Nanterre, où vit sa maman, qui est en situation régulière. Si le couple s'est séparé, Pierre est resté en bons termes avec la mère de Davidson et contribue aux charges de famille.

· **L'intérêt supérieur de ses enfants** : Une mesure d'éloignement priverait donc deux enfants de leur père, briserait une vie familiale et plongerait la compagne de Pierre LAPOINTE et sa fille dans une situation difficile.

· **Une logique administrative** : Il travaille comme peintre depuis son arrivée. C'est à ce titre qu'il a sollicité auprès de vos services un titre de séjour salarié en décembre 2008, demande qui, à ma connaissance, n'a pas encore donné lieu à une décision de votre part. Il est soutenu par son employeur qui le considère comme un salarié sérieux et compétent.

C'est au vu de ces éléments que nous vous demandons avec insistance de revoir la situation de Pierre LAPOINTE, de le libérer et de procéder à un examen de situation en vue de sa régularisation par le travail.

Catherine Choquet / Ligue des Droits de l'Homme

*Malgré nos démarches, le soutien d'enseignants et de parents d'élèves, l'intervention de Mme Eliane ASSASSI, sénatrice, **Pierre Lapointe a été expulsé.***

Cette décision a condamné une femme à vivre seule dans des conditions difficiles et deux enfants à vivre désormais sans la présence de leur père.

Pierre Lapointe a pu donner de ses nouvelles, quelques jours après le séisme. Mais on imagine dans quelle précarité aggravée il peut vivre maintenant loin des siens.

□ Et les Haïtiens après le séisme ?

L'émotion est retombée, Haïti ne fait plus la « une », et les promesses d'aide et d'accueil paraissent oubliées. A Bobigny aussi...

L'accueil spécifique ouvert dans les premiers jours a rapidement fermé. Le chargé de mission «Haïti» est aux abonnés absents. Et si quelques décisions favorables ont été prises, rien ne change fondamentalement :

- *Les critères du regroupement familial n'ont été assouplis qu'en paroles.*
- *Le consulat de France en Haïti et les administrations françaises maintiennent des exigences irréalistes en matière de production de documents d'état-civil .*
- *La plupart des haïtiens rencontrés ont une réponse négative à leur demande d'asile.*
- *Et pour les sans papiers, la politique n'a pas évolué... Les Haïtiens n'ont pas cessé de relever de « l'immigration subie » !*

○ **M. DUROCHER J.** : placé en rétention en août 2009, puis assigné à résidence, il est toujours sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière. Après le séisme, il a renouvelé sa demande de séjour, sur la base de dix ans de présence. Sa femme est en situation régulière, il a deux enfants scolarisés en France et trois autres bloqués en Haïti...

Pas de réponse à ce jour !

○ **Mme DELOUIS Y.** rassemble tous les critères du regroupement familial (revenus, logement). Refus du regroupement familial en août pour son fils de 17 ans. Seules des raisons administratives liées à la situation administrative de Haïti sont invoquées.

○ **Mr MORISSEAU E.** dont les enfants survivent dans des conditions difficiles au pays, vient de recevoir une OQTF.

Et maintenant ?

Les organisations qui ont réalisé ce livre noir ont ensemble demandé une audience au nouveau préfet de Seine Saint-Denis, dans l'espoir d'obtenir des améliorations rapides et significatives.

La demande d'audience



Soutien de la sénatrice E. Assassi



Prémices d'amélioration ou belles paroles ?

Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'outre-mer, répondant le 26 mai 2010 à l'Assemblée, en lieu et place du ministre, retenu par d'autres obligations, à la question d'actualité posée par Patrick Braouezec : « .../... Depuis le début du mois de mai, un audit complet des services responsables de la délivrance des titres et de l'accueil du public a été lancé. Les conclusions de cet audit seront remises à la fin du mois de juin. Des propositions très précises sont attendues sous la forme d'un plan d'action global et ambitieux, qui devra produire des effets visibles dans les prochaines semaines. Vous le voyez, monsieur le député, nous nous efforçons d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers de Seine-Saint-Denis comme ailleurs. Au quotidien, les agents de la préfecture font leur travail avec dévouement, dans des conditions parfois difficiles, et je tiens également à leur rendre hommage. »

M. Jean-Pierre Brard. « Ils n'ont pas besoin de considération ; ils veulent des effectifs ! »

Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'outre-mer. « Ce qui est en jeu, c'est l'amélioration de l'image de l'État dans le département de la Seine-Saint-Denis, comme l'a demandé explicitement le Président de la République lorsqu'il a installé à Bobigny le préfet Christian Lambert. »

A la veille de la rentrée, l'audience demandée n'a pas été accordée et, si le temps d'attente semble avoir un peu diminué, aucun changement important n'est intervenu en préfecture. **On le sait d'expérience, pour que les choses bougent vraiment, il faut placer cette préfecture, ce gouvernement, sous la pression, non seulement des associations rassemblées et des élus, mais du plus grand nombre possible de citoyens. Des citoyens mobilisés pour**

- un traitement égal de chacun, français ou étranger, dans les locaux de la République,
- une loi plus humaine, plus ouverte et plus respectueuse des droits de l'Homme.

